



Nations Unies
Conseil économique et social

*Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Quarante-huitième session*

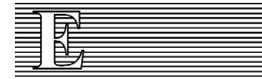


Union africaine

*Union africaine Comité technique
spécialisé sur les finances, les affaires
monétaires, la planification économi-
que et l'intégration*

Première session

**Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité
technique spécialisé de l'Union africaine sur les
finances, les affaires monétaires, la planification
économique et l'intégration et de la Conférence
des ministres africains des finances, de la
planification et du développement économique
de la Commission économique pour l'Afrique**



*Distr. générale
14 mai 2015
Français*

Original: anglais

*Addis-Abeba,
30 et 31 mars 2015*

**Rapport de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique
spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires,
la planification économique et l'intégration et de la Conférence des
ministres africains des finances, de la planification et du développement
économique de la Commission économique pour l'Afrique**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
A. Transposition de l'Agenda 2063: dimensions régionales et nationales du premier plan décennal de mise en œuvre	10
B. Financement de l'Agenda 2063: stratégies de mobilisation de ressources intérieures et constitution de partenariats	12
C. Financement du développement: perspective africaine	14
D. Présentation du communiqué du deuxième Forum des gouverneurs des banques centrales africaines.....	16
Annexe I.....	19
Annexe II.....	24
Annexe III.....	34
Introduction.....	34
Première partie.....	34
Deuxième partie: Compte rendu des travaux	37

Introduction

1. La huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique s'est tenue à Addis-Abeba les 30 et 31 mars 2015 sur le thème « La mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement au service du développement ».

2. L'Agenda 2063 a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement à la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue en janvier 2015 à Addis-Abeba. L'Agenda, qui représente une nouvelle vision pour l'Afrique, définit des secteurs prioritaires à développer pour le continent au cours des 50 prochaines années. Il tient compte des cadres nationaux, régionaux et continentaux tels que le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique, le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et le Programme minimum d'intégration, de même qu'il intègre les propres données d'expérience de développement du continent, et ce en s'inspirant de la Déclaration de Monrovia, du Plan d'action de Lagos et du Traité d'Abuja portant création des communautés économiques régionales.

3. Le but de la Réunion annuelle conjointe était d'échanger des vues sur les moyens de mieux faire connaître et comprendre au public l'Agenda 2063, ainsi que de mobiliser et de renforcer son engagement à soutenir l'Agenda; de rechercher des moyens pratiques de financer le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda; de définir les rôles des différents acteurs dans cette mise en œuvre, s'agissant notamment de financer le plan décennal et de l'intégrer dans les plans et cadres na-

tionaux et régionaux; de proposer des partenariats pouvant permettre de financer et de mettre en œuvre l'Agenda 2063 et son premier plan décennal, ainsi que d'étudier les voies et moyens de renforcer ces partenariats. Les discussions et les recommandations qui en ont découlé s'articulaient autour des grands enjeux liés à l'Agenda 2063, en général, et à son premier plan décennal de mise en œuvre, en particulier, notamment les modalités et les capacités d'exécution; l'intégration dans les plans de développement nationaux et régionaux; le contrôle et l'évaluation; les stratégies de financement; la participation des parties prenantes; les partenariats, ainsi que la communication et la sensibilisation.

4. La Réunion annuelle conjointe a été organisée en quatre séances plénières et autour des points ci-après: première séance: mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement pour le développement; deuxième séance: adaptation de l'Agenda 2063: dimensions régionales et nationales du premier plan décennal; troisième séance: financement de l'Agenda 2063: stratégies de mobilisation des ressources intérieures et partenariats; et quatrième séance: financement du développement: le point de vue de l'Afrique.

5. Le présent rapport comprend huit sections, qui correspondent aux points de l'ordre du jour. La section I couvre l'ouverture de la Réunion, y compris la participation et un résumé des déclarations liminaires; la section II présente les résultats de l'élection du Bureau et l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la Réunion; tandis que les travaux proprement dits sont traités dans les sections III à VIII.

6. La Déclaration ministérielle et les résolutions adoptées à la Réunion figurent dans les annexes I et II, respectivement, du présent rapport. Le rapport de la réunion du Comité d'experts est joint comme annexe III au présent rapport.

I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

A. Participation

7. Les représentants des pays ci-après ont participé à la huitième Réunion annuelle conjointe: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

8. Les communautés économiques régionales suivantes étaient représentées: Autorité intergouvernementale pour le développement, Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté de développement de l'Afrique australe, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des pays des Grands Lacs et Marché commun de l'Afrique orientale et australe.

9. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies indiqués ci-après étaient représentés: Agence internationale de l'énergie atomique, Banque mondiale, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureau des Nations Unies à l'Union africaine, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation internationale du travail, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation

mondiale de la Santé, Organisation météorologique mondiale, Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture, ONU-Habitat, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et Union internationale des télécommunications.

10. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies indiqués ci-après étaient représentés: Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Finlande, Japon, Norvège, et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

11. Les organismes suivants étaient également représentés: Banque africaine de développement, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le commerce et le développement, Fondation pour la promotion des affaires du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

12. Les organisations et entités indiquées ci-après étaient représentées par des observateurs: Action Aid International, Action Jeunesse et Environnement, Agence des États-Unis pour le développement international, African Forum and Network on Debt and Development, African Leadership Forum, African Monitor, Association of African Universities, British Broadcasting Corporation, Capacity and Development Services, Center for Democratic Development, Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social, Centre africain pour les applications de la météorologie au développement, Commission de l'océan Indien, Community Emergency Response Initiative, Confédération syndicale internationale, Development Initiatives-Africa Hub, Development Research and Training, Fikir Leselam Development Organization, Freann Financial Services Limited, Fondation Bill et Melinda Gates, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, Fondation GK Kanki, Global Education, Fondation William et Flora Hewlett, Fonds mondial pour la nature, Global Fund, Infirmières sans frontières (Afrique et Asie), Information Network Security Agency, Institute for Conscious Global Change, Institute of Development Studies,

Integrated Seed Sector Development, Organisation internationale pour les migrations Ligue des États arabes, MED Confederation, Mzalendo Trust, Ohaha Family Foundation, Organisation internationale de la Francophonie, Organization for Social Science Research in Eastern and Southern Africa, Overseas Development Institute, Oxfam International, RMA Capital One Campaign, Plan International, Save the Children, Statistics South Africa/National Bureau of Statistics, Société géologique d'Afrique, Third World Network Transparency International Cameroun, Uganda Women Network Union européenne, Union économique et monétaire ouest-africaine, Université de Waterloo, University of Cape Town, University of Münster, University of Oxford et World Wide Web Foundation.

B. Allocutions liminaires

13. La huitième Réunion annuelle conjointe a été ouverte lundi 30 mars 2015 à 10 heures par M. Hailemariam Desalegn, Premier Ministre de l'Éthiopie, qui a prononcé le discours d'ouverture sur le thème de la Réunion. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Moctar Ould Diay, Premier Vice-Président du Bureau sortant de la Conférence des ministres et Ministre des finances de la Mauritanie, M. Carlos Lopes, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, et M. Paul Kagame, Président du Rwanda. La séance d'ouverture a été animée par Mme Zeinab Badawi, journaliste à la BBC.

14. M. Ould Diay a affirmé que la réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 serait principalement déterminée par la volonté des États membres d'intégrer l'Agenda dans leurs plans nationaux de développement, la disponibilité de ressources financières et les capacités humaines et institutionnelles des États membres. Il a indiqué qu'il était crucial d'assurer la synergie et la cohérence des plans continentaux et nationaux. Il a ajouté que l'Afrique ne connaîtrait la prospérité que quand les besoins et les aspirations de ses populations seraient pris en compte dans les plans de développement du continent. L'Agenda 2063 - un document ambitieux élaboré suivant un processus participatif partant de la base- permettrait aux États membres de répondre aux désirs des Africains. M. Diay a conclu en soulig-

nant l'importance et l'actualité du débat sur le thème de la Réunion.

15. M. Lopes a vivement remercié M. Hailemariam Desalegn ainsi que le Gouvernement et le peuple éthiopiens pour leur hospitalité coutumière et a relevé avec satisfaction la transformation socio-économique de l'Éthiopie et l'énergie qui animait l'exécution des réformes dans ce pays. Il a mis en exergue le partenariat stratégique qui existait entre la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement et salué l'importante contribution que le Président de la Banque avait apportée au cours des dix dernières années. Il a également félicité la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour son action dans le processus de l'Agenda 2063.

16. Le Secrétaire exécutif a réaffirmé que la Commission économique pour l'Afrique continuait de s'attacher à répondre aux besoins prioritaires en matière de politiques et de renforcement des capacités de ses États membres, par des interventions visant à influencer les politiques et, partant, à soutenir la transformation du continent. En dépit d'une croissance relativement robuste en Afrique au cours des 15 dernières années, croissance stimulée par un supercycle des produits de base et une forte demande intérieure, et en l'absence d'une diversification des économies, le continent resterait sujet aux chocs exogènes et enfermé dans le paradoxe de la coexistence d'une forte croissance avec un chômage élevé et l'extrême pauvreté. La Commission, qui s'efforçait d'apporter de la cohérence aux priorités stratégiques aux échelons national, régional et continental, avait continué d'appeler à une industrialisation accélérée, qui, pour la CEA, représentait la clef de la transformation structurelle des économies africaines.

17. Abordant les principaux obstacles au commerce et à l'industrialisation en Afrique, M. Lopes a relevé l'étroitesse de la base de production et d'exportation de l'Afrique, dominée par les produits à faible valeur ajoutée comme les matières premières et les produits de base, situation aggravée par des coûts commerciaux très élevés et des barrières tarifaires et non tarifaires qui entravaient le commerce intra-africain et l'accès du continent aux marchés internationaux. Le seul choix qui s'offrait à l'Afrique était d'augmenter sa part des exportations mondiales. À cet égard, la capacité du continent à exceller a été entravée dans une grande mesure par les politiques commerciales africaines. Comme expliqué dans l'édition de 2015 du Rapport économique sur

l'Afrique, la dissociation entre les politiques commerciales et les politiques industrielles en Afrique s'était traduite par des degrés élevés de protectionnisme, sans guère d'avantages tangibles quant à l'amélioration de la productivité. La situation avait été exacerbée par des comportements de recherche de rentes, qui empêchaient de tirer parti des avantages comparatifs dynamiques. Les structures tarifaires, qui ne traduisaient pas souvent des préoccupations de politique industrielle, avaient favorisé l'incohérence entre les cadres de politique commerciale et de politique industrielle. Les États membres devraient adopter l'approche appelée « protectionnisme intelligent », qui permettrait que les règles marchent pour l'Afrique.

18. Poursuivre les réformes commerciales de manière stratégique était un moyen de promouvoir et de renforcer la compétitivité des pays, ainsi que de créer les conditions propices à une participation accrue aux chaînes de valeur. Un secteur des services dynamique pourrait grandement contribuer à accroître la productivité et la valeur le long de la chaîne de production. Il était essentiel que les négociations concernant la création d'une zone de libre-échange continentale comprennent également un volet consacré aux commerce intra-africain des services.

19. Le commerce pourrait appuyer l'industrialisation, à condition de disposer à cet effet d'un ensemble cohérent de politiques. Il fallait que les pays africains veillent à ce que l'enchaînement des réformes en matière de libéralisation du commerce cadre avec leur programme de transformation et leur attachement à l'intégration régionale, en privilégiant la réduction des droits de douane et la suppression des obstacles non tarifaires. Le Secrétaire exécutif a appelé tous les participants à prendre conscience du fait que l'Afrique ne pouvait plus se permettre dans la négociation d'accords commerciaux de faire comme si l'industrialisation ne comptait pas pour elle.

20. Les pays africains devraient étudier aussi bien les liens entre les décisions politiques que la compatibilité de ces décisions avec les politiques commerciales et industrielles et les stratégies de développement. Prendre des décisions politiques revenait à prendre des risques, et prendre des risques, c'était en quelque sorte avoir une interaction volontaire et calculée avec l'incertitude, l'imprévisibilité et l'incommensurabilité, en sachant que l'on pouvait y gagner ou perdre quelque chose de valeur. Il était vital pour l'Afrique qu'elle modifie la perception d'endroit à risque qu'on avait d'elle - perception qui

procédait d'un jugement purement subjectif pouvant être ou non valable - et qu'elle sache prendre ses propres risques.

21. Mme Dlamini-Zuma a noté que la Réunion se tenait à un moment critique pour le développement de l'Afrique. Les approches intégrées, le changement de paradigmes et la coordination étaient essentiels. L'Agenda 2063 avait été adopté à la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en janvier 2015, après plus de deux ans de consultations intenses avec un public africain très divers. L'Agenda devrait permettre à l'Afrique de devenir un continent intégré, centré sur l'être humain, pacifique et prospère, et de jouer un rôle dynamique sur la scène mondiale. Sa mise en œuvre exigeait du continent qu'il investisse dans le capital humain, en allouant suffisamment de fonds à l'éducation, à la santé, à la nutrition, à l'eau et à l'assainissement. Une révolution des compétences s'imposait aussi si l'on voulait atteindre l'objectif de prospérité partagée.

22. Appelant à changer de paradigmes pour mettre en œuvre l'Agenda 2063, la Présidente de la Commission de l'Union africaine a souligné le rôle essentiel du secteur agricole dans la réalisation des objectifs de l'Agenda. Notant que 2015 était l'année de l'autonomisation des femmes et que les femmes constituaient l'essentiel de la main-d'œuvre agricole, elle a annoncé que l'Union africaine allait lancer une campagne visant à reléguer aux musées la houe à main et à mettre l'équipement amélioré, la technologie, le financement et les services de vulgarisation à la disposition des femmes et des jeunes, afin d'intégrer ces deux groupes dans les chaînes de valeur agro-industrielle nationales, régionales et mondiales. Ajoutées à la représentation des femmes à tous les échelons de prise de décision et dans toutes les sphères de la vie, ces mesures permettraient de concrétiser l'industrialisation et la transformation structurelle centrées sur l'être humain énoncées dans l'Agenda 2063.

23. Le développement des infrastructures revêtait une importance cruciale pour l'amélioration du commerce. Dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, le développement des infrastructures serait accéléré pour assurer la libre circulation des personnes et des marchandises par voie aérienne, routière et ferroviaire. Ce pari pouvait être tenu, comme le montrait l'exemple de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, au sein de laquelle les citoyens pouvaient

circuler librement, sans avoir besoin de visa. La Communauté d'Afrique de l'Est était engagée sur le même chemin et, dans les deux cas, de nombreux avantages découlaient du processus. Enfin, il était essentiel de faire en sorte que l'Agenda 2063 se caractérise par la mise en œuvre d'initiatives concrètes.

24. Prenant la parole, M. Kagamé a souligné que, judicieusement utilisée, la Réunion offrait un bon point de départ. Il a affirmé que s'il était presque un lieu commun de dire que l'Afrique devait être intégrée, prospère et stable, il importait encore de revoir les plans afin de comprendre pourquoi le continent n'en était pas là où il devrait être.

25. L'intervenant a livré les réflexions suivantes sur la façon dont l'Afrique pourrait créer une nouvelle dynamique. Premièrement, le continent devait cesser de penser que le développement pouvait se faire avec de l'argent venant de l'extérieur; il devait commencer à se concentrer sur ce qu'il possédait déjà et pourrait mobiliser à l'intérieur, et sur le meilleur usage qu'il pouvait faire de ces fonds. Deuxièmement, l'Afrique devait commencer à décider pour elle-même ce qu'elle souhaitait faire de ses ressources, au lieu de se contenter de faire ce que les donateurs externes voulaient qu'elle en fasse. En d'autres termes, le soutien externe ne devrait pas dicter au continent ses choix. C'était ainsi que le continent serait plus dynamique, atteindrait ses objectifs et parviendrait à ne plus devoir compter sur des promesses de financement non tenues et d'autres formes d'assistance. Troisièmement, le continent atteindrait l'objectif d'une Afrique unie plus rapidement s'il collaborait plus étroitement aux efforts en faveur de la coopération sous-régionale. À cet égard, il y avait des gains rapides à réaliser en faisant simplement preuve de volonté politique. Par exemple, les projets d'infrastructures du Couloir septentrional avaient déjà permis la libre circulation des citoyens d'Afrique de l'Est, une réduction significative des obstacles non tarifaires et une forte baisse des coûts de téléphonie mobile en itinérance au sein de la sous-région. Il faudrait par ailleurs que le secteur privé joue un rôle de premier plan si l'on voulait créer sur le continent des économies prospères en mettant en œuvre l'Agenda 2063. Les gouvernements et le secteur privé devaient, dès le départ, travailler la main dans la main, non seulement en ce qui concernait le financement, mais aussi dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre.

26. Pour réaliser les idéaux de l'Agenda 2063, l'Afrique devait agir d'urgence et prendre en main

la mise en œuvre de l'Agenda. Elle devait cesser de penser que d'autres feraient son travail à sa place, quand le reste du monde attendait de la voir agir.

27. M. Dessalegn a, à son tour, affirmé que le thème de la Réunion annuelle conjointe – « Mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement au service du développement » - avait une résonance particulière. La Réunion offrait un important cadre pour discuter et préparer le terrain en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, ainsi que pour arrêter la position commune de l'Afrique, en prévision de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement prévue à Addis-Abeba en juillet 2015. Les conclusions de la Réunion alimenteraient également la contribution du continent à la formulation du programme de développement pour l'après-2015. L'Agenda 2063 était la suite logique de l'évolution récente en Afrique. Fruit d'un effort collectif, il offrait à l'Afrique l'occasion de recouvrer son pouvoir de façonner son propre destin. Il serait une source d'inspiration pour l'élaboration de plans nationaux et régionaux de développement durable.

28. Financer un programme de développement porteur de transformation nécessiterait des ressources considérables. Il était donc impératif que les ressources disponibles soient utilisées de manière plus efficace et plus stratégique, ce qui pourrait aider à mobiliser des ressources financières additionnelles auprès des secteurs public et privé. À cet égard, M. Dessalegn a relevé les ressources intérieures inexploitées de l'Afrique et leur contribution cruciale à la remarquable croissance économique du continent. Il a appelé les ministres et les autres participants à la Réunion à faire de la mobilisation des ressources internes la priorité absolue de leurs discussions. Les possibilités en matière de mobilisation des ressources intérieures étaient considérables; elles pourraient comprendre, entre autres, l'amélioration de l'administration des impôts, l'élargissement de l'assiette fiscale et la mobilisation de l'épargne privée.

29. Cela dit, cependant, pour certains pays, l'aide publique au développement continuait de constituer l'essentiel du financement extérieur qu'ils recevaient et elle revêtait une importance critique s'agissant de la réalisation des objectifs de développement. À cet égard, l'Afrique devait faire pression sur ses partenaires pour qu'ils respectent leurs engagements, concentrer ses ressources sur les personnes se trouvant le plus dans le besoin, augmenter les dépenses dans les domaines des infrastructures, de

l'agriculture et de l'agro-industrie, et accroître l'appui à l'industrialisation durable et à la mobilisation des ressources. Le continent devrait en outre faire pression, d'une part, pour que soit mis en place un ensemble de mesures commerciales en faveur des pays les moins avancés à la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce prévue en décembre 2015 et, d'autre part, pour que les pays africains disposent d'une voix plus forte dans les conseils d'administration des institutions financières internationales.

30. La mobilisation des ressources auprès du secteur privé, tant national qu'international, était également essentielle pour la réalisation d'un Agenda 2063 porteur de transformation. Un secteur privé national dynamique améliorerait la collecte des impôts, tandis que le secteur privé international pourrait jouer un rôle important dans le transfert de technologies, l'amélioration des compétences et la création d'infrastructures en partenariat avec des entités publiques. L'orateur a attiré l'attention sur la nécessité d'investir dans les mécanismes de surveillance des flux financiers pour assurer une utilisation efficace des fonds et la responsabilité mutuelle. Une surveillance précoce et continue permettrait de situer les progrès, les obstacles et les tâches futures, ainsi que de mettre en œuvre efficacement et rapidement les mesures décidées.

31. M. Dessalegn a conclu en réaffirmant la disposition du Gouvernement éthiopien à soutenir l'Agenda 2063, avant de déclarer la Réunion officiellement ouverte, en souhaitant aux ministres de tenir des échanges fructueux.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

32. Les pays ci-après ont été élus à l'unanimité par les participants pour constituer le nouveau Bureau:

- a. Présidence: République-Unie de Tanzanie
- b. Première Vice-Présidence: Égypte
- c. Deuxième Vice-Présidence: Gabon
- d. Troisième Vice-Présidence: Afrique du Sud
- e. Rapporteur: Guinée

33. M. Harrison Mwakyembe, Président du Bureau nouvellement élu et Ministre de la coopéra-

tion en Afrique de l'Est de la République-Unie de Tanzanie, a remercié les participants d'avoir choisi son pays pour présider la Réunion.

34. M. Mwakyembe a indiqué que, malgré les forts taux de croissance enregistrés dans la région au cours des deux dernières décennies, l'Afrique devait rester prudente, car cette croissance n'avait pas été suffisamment inclusive et n'avait pas bénéficié aux groupes marginalisés comme les jeunes et les femmes. L'Agenda 2063 avait été élaboré avec soin par les gouvernements africains afin qu'il serve, pour les cinq décennies à venir, de plan pour un développement durable porteur de prospérité pour tous aux générations actuelles et futures. Il avait mis les peuples africains en avant en privilégiant le développement des secteurs stratégiques. Soulignant que la mise en œuvre de l'Agenda 2063 nécessitait un changement de mentalité, l'intervenant a appelé les gouvernements africains, les peuples d'Afrique et ceux d'origine africaine à s'unir pour s'approprier et mettre en œuvre l'Agenda.

35. En plus d'améliorer la planification du développement et de changer de mentalité, il était urgent de transformer l'agriculture en Afrique, en la faisant passer d'un secteur à faible productivité à un secteur allant de pair avec l'industrialisation. Il faudrait pour cela disposer de services d'infrastructure fiables et abordables, ce qui restait un défi considérable.

36. Les autres conditions fondamentales pour un développement inclusif et durable étaient l'industrialisation fondée sur la création de valeur ajoutée, des ressources humaines qualifiées, l'intégration dans l'économie mondiale et des institutions transparentes et responsables. Il était également important de promouvoir le commerce intra-africain en intensifiant les efforts d'intégration régionale, tels que la mise en place de la zone de libre-échange continentale. Pour ce faire, il fallait que l'Afrique améliore la gouvernance et la stabilité politique.

37. Tout en reconnaissant la nécessité pour l'Afrique d'accélérer ses efforts de mobilisation des ressources nationales, le Président du Bureau a soutenu qu'il était crucial que le continent renforce ses partenariats stratégiques actuels et crée de nouvelles alliances s'il voulait répondre à la totalité de ses besoins de financement.

38. L'orateur a conclu en soulignant que l'Afrique était à la croisée des chemins et que les

choix qu'elle ferait détermineraient le destin des générations futures. Il a appelé les États membres à s'engager à mettre en œuvre l'Agenda 2063 en fournissant un financement de développement adéquat.

39. Les participants ont adopté l'ordre du jour ci-après:

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Concertation ministérielle de haut niveau sur le thème de la Conférence: « Mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement au service du développement ».
4. Tables rondes de haut niveau.
5. Examen du rapport et des grandes recommandations de la réunion du Comité d'experts.
6. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des projets de résolutions.
7. Questions diverses.
8. Clôture de la Conférence.

III. Concertation ministérielle de haut niveau sur le thème de la Conférence « Mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement au service du développement » [point 3 de l'ordre du jour]

A. Concertation

40. Ont pris part à la concertation ministérielle de haut niveau sur le thème de la Réunion conjointe: M. Soufiane Ahmed, Ministre éthiopien des finances et du développement économique, M. Ashraf al-Arabi, Ministre égyptien de la planification et de la réforme économique, M. Maged Abdelaziz, Conseiller spécial pour l'Afrique du secrétaire général de l'ONU, Mme Bineta Diop, Présidente de Femmes Africa Solidarité, et Mme Antoinette Sayeh, Directrice du Département Afrique du Fonds monétaire international.

41. L'animatrice de la concertation, Mme Badawi, a exhorté les participants à partager leurs vues et leurs expériences sur de nombreux problèmes relatifs à la mise en œuvre de l'Agenda 2063, plus

particulièrement la planification, la mobilisation et le financement de la stratégie de développement continentale. Les questions posées par l'animatrice et les participants et les réponses données par les intervenants ont tourné autour de la nécessité de faire connaître l'Agenda 2063 au niveau national, de l'harmonisation de l'Agenda avec les plans de développement nationaux, de la capacité des pays et des institutions du continent de mettre en œuvre l'Agenda et du rôle du secteur privé, des femmes et des jeunes ainsi que des Nations Unies dans cette mise en œuvre. Des échanges de vues ont également été consacrés au développement des infrastructures et à l'économie bleue.

1. Sensibilisation

42. Lors de la concertation, les intervenants et les participants se sont largement accordés à reconnaître qu'il était impérieux de faire connaître l'Agenda 2063 – ainsi que les autres documents d'orientation – à tous les acteurs nationaux, en vue d'en assurer la réussite de la mise en œuvre. Il a été reconnu que, dans un contexte de besoins pressants en matière de développement, il était difficile de gagner la confiance du public dans les priorités et les objectifs de développement à long terme et que les processus participatifs pourraient aider à surmonter la méfiance vis-à-vis des documents d'orientation et des engagements qu'ils contiennent. L'importance de stratégies méthodiques de sensibilisation a été soulignée, en mettant en exergue des mesures comme l'introduction de l'Agenda 2063 dans les programmes scolaires, la mise au point d'outils en langues nationales et la participation effective des médias, y compris les médias sociaux. Il a été indiqué qu'il serait plus facile d'obtenir l'appui du public à des plans de mise en œuvre à plus court terme.

2. Harmonisation des documents d'orientation

43. L'importance qui s'attachait à la mise en phase des stratégies de développement mondiales, régionales et nationales a été reconnue. Nombre de pays africains avaient mis au point des documents d'orientation qui reprenaient les buts et objectifs de l'Agenda 2063 et du programme mondial de développement pour l'après-2015, ainsi que les objectifs de développement durable en cours de définition. Il a été noté également que, dans de nombreux pays, l'Agenda 2063 servait de document de référence

pour élaborer de nouvelles stratégies de développement. Il a été souligné aussi qu'il était important d'harmoniser la mise en œuvre des différents documents d'orientation, en particulier dans le cadre des communautés économiques régionales et de la coopération avec les partenaires de développement.

3. Participation des femmes et des jeunes

44. Les participants ont insisté sur l'importance de l'engagement et de la mobilisation des femmes et des jeunes pour réussir la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le rôle des femmes et des jeunes en tant que partenaires et acteurs économiques devaient être reconnu, et leur participation soutenue et renforcée en améliorant leur accès au financement et aux droits à la propriété (notamment foncière) et en renforçant leurs capacités entrepreneuriales. Les participants ont également souligné que, si les femmes participaient déjà pleinement à l'agriculture, cette participation devrait dépasser le secteur agricole pour couvrir celui de l'économie bleue. Ils ont mis l'accent sur le rôle que les gouvernements pourraient jouer en encourageant le secteur privé à investir en faveur des femmes.

4. Renforcement des capacités

45. Les participants ont mis l'accent sur l'importance de renforcer les capacités de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ils ont estimé que la production et l'utilisation de statistiques aux fins de prise de décisions et pour suivre et évaluer les initiatives de développement représentaient des domaines où il fallait renforcer les capacités des pays et des institutions africains.

5. Financement intérieur

46. Les participants ont souligné que l'Afrique devait compter sur ses ressources intérieures pour financer son développement, le financement extérieur devant uniquement venir en complément des ressources intérieurement mobilisées. L'épargne intérieure étant insuffisante pour financer l'Agenda 2063, il était impératif de la compléter avec des sources de financement extérieures, notamment des fonds mobilisés dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Dans ce contexte, le secteur privé pourrait être mis à contribution pour la mise en œuvre de l'Agenda, notamment au moyen de partenariats public-privé.

Le marché des capitaux constituait une autre source de financement pouvant être explorée.

6. Flux financiers illicites

47. Il a été fait observer qu'une part importante des ressources de l'Afrique, notamment des réserves et des recettes nationales provenant des ressources naturelles, étaient gardées hors du continent, une pratique mise sur le compte des défaillances du système bancaire africain. Il a également été souligné que les sorties illicites de capitaux de l'Afrique aggravaient le problème de financement du développement du continent. Eu égard à ces problèmes, il était urgent pour les pays africains d'améliorer leurs systèmes bancaires, de renforcer leur administration fiscale, d'améliorer leurs pratiques de gestion budgétaire et d'adopter des stratégies innovantes de mobilisation de ressources. Il fallait, en outre, utiliser efficacement les ressources mobilisées et, à cet égard, prendre des mesures pour réduire au minimum les fuites. Les participants ont vivement déploré la situation paradoxale qui prévalait en Afrique et qui résidait dans le fait que des sommes colossales d'argent désertaient le continent, au moment où celui-ci continuait de faire face à d'importants déficits de financement, notamment dans le domaine des infrastructures.

7. Développement des infrastructures

48. Il a été largement reconnu que les infrastructures, en particulier celles de l'énergie propre et durable, constituaient un élément central de l'Agenda 2063. Disposer d'infrastructures adaptées était crucial pour atteindre les objectifs de l'Agenda et ceux des plans de développement nationaux des pays africains. C'était particulièrement vrai des secteurs comme l'agriculture et le développement rural, où la construction de routes et l'électrification étaient indispensables pour soutenir le processus de transformation. L'important rôle du secteur privé dans le développement des infrastructures de l'Afrique a été reconnu. Il a cependant été souligné que la participation du secteur privé à cet égard avait été négligeable et sa performance médiocre. Il fallait donc que les gouvernements formulent des politiques propres à encourager la participation du privé et à permettre à ce dernier d'accroître ses interventions dans les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie.

49. Les participants ont relevé que les infrastructures dites « immatérielles » – à savoir des mesures comme la réglementation des services

d'infrastructure et la suppression des obstacles non physiques au transport – importaient tout autant que les infrastructures matérielles (biens corporels) pour le développement économique. La réforme des politiques dans le secteur des infrastructures avait permis de réduire les coûts de transport et les retards le long du Couloir septentrional reliant le port kényan de Mombasa aux pays voisins sans littoral (Burundi, Ouganda et Rwanda) et à la partie orientale de la République démocratique du Congo.

8. Partenariats public-privé

50. Les partenariats public-privé constituaient un moyen pratique de faire participer le secteur privé à la mise en œuvre de l'Agenda 2063, en général, et au développement des infrastructures du continent, en particulier. Pour concrétiser cette participation, les pays devraient élaborer et mettre en œuvre des cadres légaux adaptés à ces partenariats afin de donner confiance au secteur privé. Ils devaient également renforcer leurs capacités nationales de négocier des partenariats public-privé et harmoniser leurs cadres de partenariat afin de faciliter l'exécution de projets régionaux. L'expérience avait montré que la mise en place de politiques adéquates pouvait aider à accroître significativement l'investissement privé dans le développement des infrastructures. Par exemple, au Kenya, c'était le secteur public qui, d'habitude, investissait le plus dans les télécommunications, mais l'amélioration du cadre réglementaire y avait significativement stimulé l'investissement privé.

9. Participation du secteur public

51. Bien qu'il existe d'énormes possibilités de participation pour le secteur privé, le secteur public continuerait de jouer un rôle important dans le développement des infrastructures en Afrique, eu égard particulièrement à l'immense déficit de financement des infrastructures qu'affichait l'ensemble du continent. Il importait donc que les gouvernements comprennent les limites de la participation du secteur privé dans le développement des infrastructures en Afrique. Il importait également d'inscrire le développement des infrastructures dans une perspective régionale, étant donné que la connectivité physique constituait une dimension essentielle de l'intégration régionale. À cet égard, les participants se sont félicités du Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique, tenu en juin 2014, qui avait permis aux promoteurs de projets de nouer des con-

tacts avec les investisseurs en vue de la mise en œuvre de 16 projets régionaux.

10. Économie bleue

52. Les participants ont insisté sur le fait que l'économie bleue, qui se caractérisait par la mise en valeur des ressources des océans, était importante, notamment pour les petits États sans littoral. Ils ont, toutefois, noté que le contact économique des pays africains avec les océans se limitait, en général, aux activités extractives. Pareille limitation soulignait la nécessité pour les pays de diversifier leurs activités pour créer des richesses à partir des océans. Ils devaient mettre en œuvre des politiques favorisant la participation des femmes et des jeunes aux activités économiques relatives aux océans. L'économie bleue était particulièrement vulnérable aux changements climatiques, et cela devait être pris en considération dans la formulation des politiques.

11. Rôle des Nations Unies

53. Les participants à la concertation ont examiné l'important rôle que jouaient les Nations Unies dans la mise en œuvre des programmes de développement de l'Afrique. Ils ont relevé les similitudes qui existaient entre les buts et objectifs, en cours de formulation, du plan décennal de mise en œuvre pour l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable des Nations Unies. De leur côté, les Nations Unies soutenaient des projets phares tels que l'initiative de construction d'un réseau ferroviaire transafricain à grande vitesse, qui entraient dans le cadre de l'Agenda 2063. L'ONU appuyait également le suivi et l'évaluation effectifs des initiatives de développement. À cet égard, elle prenait part à la mise en place d'un cadre de responsabilité mutuelle destiné à examiner la mesure dans laquelle l'Afrique et ses partenaires de développement avaient respecté leur engagement en faveur du développement du continent.

54. Le programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, qui faisait partie d'une déclaration conjointe Union africaine-Nations Unies signée en 2006, offrait un cadre pour la fourniture d'appui aux initiatives de développement de l'Afrique. Un programme successeur du programme décennal avait été mis au point par le canal du Mécanisme de coordination régionale des organismes et organisations des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'Union africaine et au NEPAD. Il

revenait à l'Union africaine d'indiquer aux Nations Unies le type d'assistance qu'elle souhaitait recevoir pour mettre en œuvre l'Agenda 2063. Il a été souligné que les Nations Unies avaient réagi à l'émergence du NEPAD par l'adoption, au niveau de l'Assemblée générale, de résolutions appuyant ce programme.

B. Recommandations

55. La concertation a permis de dégager les recommandations suivantes:

- a. La Commission de l'Union africaine devrait élaborer une stratégie de sensibilisation pour l'Agenda 2063. Les États membres devraient, dans le cadre de cette stratégie, incorporer l'Agenda 2063 dans les programmes scolaires et utiliser les langues locales pour le faire connaître, au moyen notamment des médias sociaux;
- b. Les États membres devraient harmoniser leurs plans de développement nationaux avec l'Agenda 2063 et assurer la cohérence dans la mise en œuvre de plans nationaux et régionaux;
- c. Les États membres devraient appliquer des politiques qui favorisent la participation des femmes et des jeunes aux activités économiques;
- d. Les États membres devraient formuler et appliquer des politiques qui encouragent le secteur privé à participer à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ils devraient élaborer des lois et des cadres juridiques, à harmoniser au niveau régional, régissant les partenariats public-privé;
- e. Les États membres devraient diversifier leurs activités pour créer des richesses à partir des ressources de l'océan. À cet égard, ils devraient élaborer et mettre en œuvre des politiques qui facilitent la participation des femmes et des jeunes aux activités économiques liées à l'océan. Ils devraient également élaborer et mettre en œuvre des politiques qui protègent l'économie bleue des effets néfastes des changements climatiques;
- f. L'Union africaine devrait indiquer comment les Nations Unies pourraient contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

IV. Tables-ronde de haut niveau

A. Transposition de l'Agenda 2063: dimensions régionales et nationales du premier plan décennal de mise en œuvre

1. Débats

56. Les panélistes pour cette séance comptaient notamment Mme Mariam Mahamat Nour, Ministre de l'économie, de la planification et de la coopération internationale du Tchad, M. Elham Ibrahim, Commissaire à l'infrastructure et à l'énergie de l'Union africaine, Mme Tumusiime Rhoda Peace, Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de l'Union africaine, M. Ibrahim Mayaki, Secrétaire exécutif de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, et Mme Amina Mohamed, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la planification du développement après 2015.

57. La séance a été animée par M. Makhtar Ba, co-fondateur et Président de All-Africa Global Media. En présentant la séance, M. Ba a souligné que l'intégration de l'Agenda 2063 au plan national était un élément capital de sa mise en œuvre et a noté la relation existant entre cette question et la concertation ministérielle de haut niveau sur le thème de la Conférence, qui s'était tenue plus tôt dans la journée. Il a également replacé l'intégration de l'Agenda 2063 dans le contexte du programme de développement mondial, notamment du programme pour l'après-2015. Pour lancer les débats, il a soulevé des questions à propos des trois points suivants: la mesure dans laquelle l'Agenda 2063 était intégré dans les plans et stratégies de développements nationaux; les initiatives prises par les États membres et les communautés économiques régionales en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et les difficultés rencontrées au cours de cette mise en œuvre.

58. Concernant l'état d'intégration de l'Agenda 2063 dans les plans et stratégies de développements nationaux, les panélistes ont fait observer que la majorité des pays africains avaient une vision à long terme qui était conforme à l'Agenda 2063. De fait, l'Agenda 2063 avait lui-même été élaboré compte tenu des plans de développement nationaux

et régionaux existants. Il y a eu un consensus général des panélistes sur l'appropriation de l'Agenda 2063, en particulier son financement. À cet égard, il a été indiqué que la mobilisation de ressources inférieures était essentielle à la bonne mise en œuvre de l'Agenda 2063 et qu'il fallait également susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé et les parlementaires.

59. Les panélistes ont noté que durant le processus qui avait abouti à l'Agenda 2063, les pays africains s'étaient lancés dans un certain nombre d'initiatives, notamment la définition de la position commune africaine au sujet du programme de développement pour l'après-2015, dont les buts et objectifs étaient similaires à ceux de l'Agenda 2063. En plus de cela, un cadre de résultats avait été élaboré pour assurer la responsabilisation du plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. En élaborant certains des projets phares au titre de l'Agenda 2063, tels que l'Initiative du réseau ferroviaire à grande vitesse et le projet de marché unique du transport aérien en Afrique, la Commission de l'Union africaine avait consulté ses États membres ainsi que les communautés économiques régionales, à la suite de quoi, des États membres s'étaient portés volontaires pour prendre part aux projets pilotes. En suivant les progrès accomplis, la Commission de l'Union africaine discuterait des modalités de mise en œuvre de l'Agenda avec les États membres et ferait rapport tous les deux ans, à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

60. Malgré quelques bons résultats obtenus dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'exécution des projets a été compromise par un certain nombre de facteurs, entre autres, des ressources insuffisantes, des questions de gouvernance, le manque d'appropriation, la diffusion et la vulgarisation inadéquates de l'Agenda 2063 et des plans connexes au niveau national, et la rareté d'instruments législatifs pour l'intégration des cadres continentaux. Les intervenants ont également fait observer que le mauvais état des infrastructures sur le continent et la disponibilité limitée de données permettant de suivre les progrès, constituaient des obstacles supplémentaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ils ont, dans ce cadre, souligné l'importance de l'infrastructure énergétique et de connectivité.

61. Dans le débat qui a suivi, les participants ont souligné l'importance du leadership des gouvernements, ainsi que de leur pleine participation à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans le

cadre du premier plan décennal de mise en œuvre. En partageant les expériences des pays, les participants ont réaffirmé la conformité de leurs stratégies nationales de développement avec l'Agenda 2063. Certains ont toutefois demandé que la Commission de l'Union africaine établisse des directives en matière d'intégration afin de faciliter l'intégration de l'Agenda 2063 dans les plans et stratégies aux niveaux national et local. Ils ont, en outre, souligné la nécessité d'élaborer des indicateurs mesurables pour aider dans le suivi et l'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

62. En réponse à l'affirmation selon laquelle l'Afrique disposait déjà de très nombreux cadres directeurs, les panélistes ont fait observer que chacun de ces cadres répondait à des questions sectorielles spécifiques et que ceux-ci, à leur tour, sous-tendaient le cadre global de l'Agenda 2063. En conséquence, il a été convenu que des investissements dans la transformation agricole, le développement des infrastructures, le commerce et d'autres domaines étaient essentiels pour impulser la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les participants ont souligné la nécessité pour l'Agenda 2063 d'être défendu par les États membres qui devaient en avoir la maîtrise, dans le cadre de larges consultations avec toutes les parties prenantes.

2. Recommandations

63. Les recommandations suivantes ont été faites à l'issue des débats:

- a. Il est nécessaire de mettre au point une approche intégrée et multisectorielle pour l'élaboration des projets phares afin de réaliser les objectifs globaux de l'Agenda 2063. Toutes les parties prenantes devraient être impliquées dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du premier plan décennal de mise en œuvre et faire en sorte que leurs besoins spécifiques soient reflétés dans le plan;
- b. Le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 devrait être désagrégé afin de faire ressortir les projets aux niveaux continental, régional et national. Les États membres et les communautés économiques régionales devraient définir des produits qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'Agenda et recommander des projets à inclure dans le plan;

- c. Les États membres et les communautés économiques régionales devraient intégrer l'Agenda 2063 ainsi que les projets faisant partie de son premier plan décennal de mise en œuvre, dans leurs plans de développement nationaux et régionaux respectifs;
- d. La Commission de l'Union africaine devrait élaborer des directives en matière d'intégration afin de faciliter l'intégration de l'Agenda 2063 dans les plans et stratégies nationaux et au niveau local;
- e. La mise en œuvre de l'Agenda 2063 devrait être une responsabilité partagée entre tous les ministères d'exécution, les parlements et le secteur privé dans les États membres;
- f. La Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États membres, en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, les parties prenantes africaines et les partenaires extérieurs, devraient travailler sur une stratégie de financement, y compris la mobilisation de ressources intérieures, de la mise en œuvre des projets phares de l'Agenda 2063 et, en particulier du premier plan décennal de mise en œuvre, conformément au principe de subsidiarité, qui devrait être effectivement appliqué;
- g. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, devrait élaborer des indicateurs mesurables afin de faciliter le suivi et l'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

B. Financement de l'Agenda 2063: stratégies de mobilisation de ressources intérieures et constitution de partenariats

1. Débats

64. Pour cette séance, les intervenants étaient M. Festus Mogae, ancien Président du Botswana, M. Trevor Manuel, Vice-Président du Groupe

Rothschild, M. Raphael Mokoko, Vice-Ministre de l'économie, des finances et de la planification du Congo, M. Nhlanhla Musa Nene, Ministre des finances de l'Afrique du Sud, Mme Frannie Léautier, partenaire co-fondatrice et Présidente directrice générale de Mkoba Private Equity Fund, et M. Wu Hongbo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'ONU.

65. La session a été animée par Mme Lerato Mbele, journaliste à la BBC. Pour lancer le débat, elle a soulevé la question de savoir comment l'Agenda 2063 pourrait stimuler le remodelage des économies africaines, entraîner leur modernisation et promouvoir une plus grande industrialisation. Elle s'est également demandé comment le continent pouvait autonomiser les femmes et les jeunes en tant qu'entrepreneurs et créateurs d'emplois, en les encourageant à être plus inventifs et innovateurs, tout en respectant l'état de droit et en assurant la protection des contrats et la liberté civile.

66. En réponse, les panélistes ont examiné dans quelle mesure il était possible de canaliser les ressources vers les objectifs de l'Agenda 2063, sans exercer une pression fiscale excessive sur les gouvernements. Ils ont souligné la nécessité d'assurer la responsabilisation, s'agissant de la manière dont le gouvernement dépensait les fonds budgétaires, et ils ont attiré l'attention sur le rôle important que les obligations et le marché financier international pourraient jouer s'agissant de l'apport de ressources financières suffisantes pour la transformation de l'Afrique. La fiscalité avait également un rôle important à jouer dans la mobilisation des ressources intérieures sur le continent, au même titre que la facilitation du commerce et l'amélioration des résultats des petites et moyennes entreprises. Les panélistes ont souligné l'importance qu'il y avait à détecter les flux financiers illicites afin que les ressources intérieures puissent être utilisées pour la transformation de l'Afrique: à cet égard, il serait utile de recourir aux institutions nationales, régionales et mondiales chargées de lutter contre le blanchiment d'argent et d'autres menaces sur les systèmes financiers.

67. On a évoqué le manque de volonté politique, ce qui avait entravé les efforts déployés dans le passé pour relever les défis se posant à l'Afrique, et l'importance de renforcer la crédibilité des dirigeants africains par la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et son appropriation par les parties prenantes concernées. La participation du secteur privé à l'économie, notamment dans le cadre de partenariats public-

privé, a été considérée comme essentielle à la mise en œuvre de l'Agenda 2063, tout comme l'étaient une intégration plus poussée et une plus grande collaboration avec d'autres pays africains. À cet égard, il était de la responsabilité commune des pays africains, notamment du gouvernement, du secteur privé et de la société civile, de concevoir les instruments nécessaires à la réalisation des buts et objectifs de l'Agenda. L'Agenda devrait donc être décomposé en cibles réalisables et mesurables au cours du premier plan décennal de mise en œuvre.

68. Les intervenants ont rappelé que l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses États Membres, discutait des questions financières liées au programme de développement pour l'après-2015 et qu'un avant-projet avait été établi comme base éventuelle d'un document final de la troisième Conférence sur le financement du développement, prévue à Addis-Abeba en juillet 2015. Dans ce cadre, les participants ont examiné les similitudes entre les défis rencontrés dans le financement de l'Agenda 2063 et ceux du programme de développement pour l'après-2015 et déterminé ce que les gouvernements africains pourraient faire afin d'intensifier les flux de capitaux privés en direction de l'Afrique. Le capital-investissement gagnait en importance dans le secteur financier, en particulier pour le financement à long terme, mais des contraintes subsistaient en Afrique sur la pleine utilisation de ces ressources pour le développement des petites et moyennes entreprises, et les investissements dans de telles entreprises devraient être augmentés grâce au capital-investissement afin de s'assurer qu'ils répondent aux impératifs financiers de l'Agenda 2063. Il a également été souligné que les obligations s'adressant à la diaspora constituaient un moyen important de canaliser les envois d'argent en vue de la réalisation de la transformation économique et sociale de l'Afrique.

69. Dans le débat qui a suivi, les participants ont indiqué que pour libérer le potentiel d'investissement du continent, il serait nécessaire de tirer parti des mécanismes financiers qui étaient jusque-là sous-utilisés, tels que les fonds de capital-investissement, les obligations destinées à la diaspora, les marchés internationaux et les fonds de pension. Les panélistes ont, en outre, souligné la nécessité pour le continent de corriger l'image de l'Afrique, perçue comme un continent à hauts risques, en fournissant des garanties de crédits aux sociétés privées et en améliorant l'environnement institutionnel et réglementaire dans lequel opéraient les sociétés privées.

70. Les panélistes ont souligné que les projets de développement de l'Afrique devraient, autant que possible, être lancés avec des fonds internes. Le continent pourrait faire appel à des institutions telles que les bourses de valeurs et le marché régional pour lever des fonds en faveur des petites et moyennes entreprises. Le recouvrement des taxes foncières pourrait servir à mobiliser davantage de ressources intérieures. À cet égard, les participants ont souligné les défis que constituait, pour la bonne gouvernance, une utilisation efficace des ressources intérieures et ils ont mis l'accent sur la nécessité d'encourager les banques centrales à utiliser les fonds à leur disposition pour des investissements intérieurs entrant dans le cadre de leur mandat. Ils ont, en outre, estimé que les faibles stratégies de mobilisation des ressources intérieures et l'accroissement des flux financiers illicites étaient le résultat d'accords mal négociés, ce qui appelait au renforcement des institutions juridiques et des cadres réglementaires dans les pays africains.

71. L'attention a été attirée sur la nécessité de concevoir et de renforcer des stratégies visant à accroître le rendement, aussi bien de l'investissement intérieur que des investissements venant de pays hors d'Afrique, en particulier de la diaspora, et de relever le profil des petites et moyennes entreprises auprès d'investisseurs potentiels, y compris les institutions de capital-risque. Celles-ci devraient apporter des idées, des investissements et des partenariats afin de promouvoir le développement de l'Afrique. Les pays africains devraient également utiliser leurs ressources foncières pour développer leurs marchés des prêts hypothécaires - encore sous-développés -, ce qui permettrait d'élargir l'accès aux capitaux aussi bien des particuliers que des petites et moyennes entreprises.

72. Les participants ont souligné la nécessité de disposer de statistiques crédibles et disponibles en temps voulu pour améliorer la présentation du discours sur l'Afrique. Ils ont également indiqué que l'Afrique devait s'exprimer de façon unanime lorsqu'elle prenait des décisions et concluait des accords ayant des répercussions sur la position du continent sur la scène internationale. À cet égard, les pays africains devaient comprendre exactement ce que les investisseurs cherchaient et concevoir des stratégies pour accélérer l'industrialisation et ajouter de la valeur aux produits africains. Des cadres réglementaires appropriés étaient nécessaires pour faciliter ces tâches. Le rôle des institutions de développement a également été souligné, s'agissant principalement des liens avec les partenariats et de la mise en œuvre de

stratégies visant à accroître les financements en faveur du développement. Il y a eu un large consensus sur le fait que les pays africains devraient s'approprier davantage leurs projets et leurs initiatives en matière de développement, et que les partenaires du développement devraient mieux harmoniser leur soutien afin de s'assurer que les pays bénéficiaires réalisent leurs priorités et objectifs de développement.

2. Recommandations

73. À la lumière des débats, les participants ont formulé les recommandations suivantes:

- a. Les pays africains devraient suivre et endiguer les flux financiers illicites dans le but d'utiliser les ressources ainsi dégagées pour répondre aux besoins de développement du continent. En conséquence, tous les États membres devraient soutenir les efforts que déployaient actuellement la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique pour repérer les flux financiers illicites;
- b. Les États membres devraient tirer parti des sources de financement non exploitées telles que les marchés financiers internationaux, les fonds de pension, les obligations s'adressant à la diaspora et d'autres instruments afin de combler les besoins financiers nécessaires à la réalisation de ses objectifs de transformation au titre de l'Agenda 2063;
- c. Les États membres devraient fournir les incitations institutionnelles et réglementaires adéquates afin de créer un environnement porteur qui favorise l'engagement du secteur privé dans les projets publics, notamment par le biais de cadres bien conçus pour des partenariats public-privé.

C. Financement du développement: perspective africaine

1. Débats

74. Les intervenants étaient Mme Cristina Duarte, Ministre des finances de Cabo Verde, M. Seth Terkper, Ministre des finances et de la planification

économique du Ghana, Mme Elsie Kanza, Directrice du Département Afrique au Forum économique mondial, et M. Mukhisa Kituyi, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La séance a débuté par un bref exposé de M. Anthony Mothae Maruping, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine.

75. L'animateur était M. Jean Karim Fall, rédacteur en chef à France 24, qui a lancé le débat en soulevant des questions importantes au sujet de la perspective africaine sur le financement du développement. Elles étaient, entre autres, le fonctionnement de la coopération internationale en vue de répondre aux besoins de financement du développement au titre de l'Agenda 2063, la dette extérieure, l'architecture de gouvernance actuelle des institutions financières et monétaires internationales, l'impact des facteurs environnementaux sur l'Agenda 2063 et la nécessité d'élargir le mandat des banques centrales africaines.

76. Dans sa déclaration d'ouverture, M. Maruping a souligné l'importance d'intégrer l'Agenda 2063 et il a encouragé toutes les parties prenantes, notamment le secteur privé et la société civile, à être des partenaires efficaces dans sa mise en œuvre. Il a salué les efforts entrepris pour préparer les États membres à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, notamment la consultation régionale sur le financement du développement et le deuxième Forum des gouverneurs des banques centrales africaines, et a exhorté les participants à s'impliquer activement dans les préparatifs de la Conférence.

77. Dans leurs allocutions, les panélistes ont souligné la nécessité de renforcer le leadership du continent ainsi que l'appropriation de ses politiques dans le but d'établir de nouveaux partenariats solides qui appuieraient son programme de développement. Des institutions robustes et des politiques novatrices étaient nécessaires pour faire en sorte que la dette joue un rôle positif dans le financement du processus de développement et pour relever le défi que représentaient les flux financiers illicites, qui constituaient une ponction majeure sur les ressources de l'Afrique. S'agissant de la question d'élargir le mandat des banques centrales africaines, les panélistes ont souligné que ces dernières devraient rester indépendantes et conserver leur principal mandat qui était de maintenir la stabilité macroéconomique. Parallèlement, l'indépendance des banques centrales ne devait pas empêcher le déploiement de mécanismes de finance-

ment innovants et de programmes et de systèmes de financement participatif comme l'Initiative M-Pesa au Kenya et en République-Unie de Tanzanie.

78. Les panélistes ont examiné les voies et moyens qui permettraient aux pays africains d'accéder au financement. L'expérience du Ghana a été citée pour montrer comment les pays sortant du statut de pays à faible revenu devraient faire pour accéder aux marchés internationaux de capitaux afin de satisfaire leurs besoins de financement. D'autres voies à explorer étaient notamment la participation du secteur privé à des partenariats public-privé, les fonds philanthropiques et non philanthropiques tels que le Fonds Afrique 50 pour le financement des infrastructures, géré par la Banque africaine de développement, et la mobilisation accrue de ressources intérieures. Les panélistes ont estimé que la dette de l'Afrique devrait être mise à contribution d'une manière telle que les contribuables n'en supportent plus la charge et ils ont souligné la nécessité pour les pays africains, de conjuguer leurs forces pour exiger la réforme des traités fiscaux internationaux, ce qui donnerait une compétence fiscale plus grande aux pays sources. Un membre du panel a toutefois mis en garde contre un emprunt excessif auprès des fonds de capitaux privés et a appelé à prendre des mesures énergiques pour arrêter l'hémorragie des ressources de l'Afrique s'opérant à travers notamment les transferts de bénéfices, l'évasion et la fraude fiscales et résultant aussi des règlements des différends entre investisseurs et État, lesquels étaient en général défavorables à l'État.

79. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné la nécessité de compter sur les ressources intérieures en tant que principal instrument de financement du développement, notamment durant les 10 à 20 prochaines années, lorsque les volumes de capitaux disponibles sur le continent continueraient de croître. Des incitations étaient nécessaires pour favoriser l'affectation des ressources au développement et améliorer l'efficacité des entreprises publiques grâce au renforcement des partenariats public-privé et à un marketing adapté aux besoins et aux caractéristiques spécifiques des divers pays. Le rôle de l'urbanisation et du dividende démographique a été souligné comme étant un important moyen d'intensifier la mobilisation des ressources intérieures et d'améliorer l'utilisation efficace des ressources. Ainsi, sans un investissement approprié en faveur des femmes et des jeunes, le développement de l'Afrique ne répondrait pas aux besoins de ses populations.

80. Il y a eu un consensus général sur le fait que les banques centrales devraient rester indépendantes et autonomes afin d'assurer la stabilité macroéconomique et garantir la sauvegarde des réserves. Les participants ont également souligné la nécessité de développer les marchés de capitaux locaux afin d'atténuer les risques de change. En plus de cela, les conditions appropriées devaient être instaurées de façon à assurer une distribution plus équitable des ressources, notamment la stabilité macroéconomique, une législation du travail appropriée et des réformes fiscales.

81. Reconnaissant que de grands progrès avaient été faits pour augmenter les recettes, renforcer la croissance grâce à la protection sociale, accroître les recettes fiscales par le biais de réformes des traitements et des règles de passation des marchés publics et dégager des sources nouvelles et novatrices de financement, les participants ont demandé qu'une plus grande attention soit prêtée aux questions de la fraude et de l'évasion fiscales ainsi qu'aux accords de règlement des différends entre les investisseurs et l'État et qui, de façon générale, lésaient les pays africains. Ils ont attiré l'attention sur d'importants défis recensés dans l'Agenda 2063 tels que l'adoption de politiques budgétaires appropriées permettant de répondre aux besoins aussi bien à court qu'à long termes, ainsi que sur les questions des risques et de la volatilité des marchés et de leur impact tant sur la dette extérieure qu'intérieure.

2. Recommandations

82. À la lumière de ces débats, les participants ont présenté les recommandations suivantes:

- d. Les États membres devraient continuer à investir pour répondre aux besoins des femmes et des jeunes en matière de formation, de santé et de création d'emplois;
- e. La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement devraient mettre en place un fonds continental de développement des infrastructures qui viserait les questions d'environnement, d'urbanisation et de commerce ainsi que la transformation des communautés rurales;
- f. Les partenaires de développement devraient honorer leur engagement d'allouer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique

au développement et à porter ce pourcentage à 1 % en 2020;

- g. Les banques centrales devraient envisager d'appuyer le lancement d'initiatives visant à améliorer la mobilisation de ressources intérieures telles que l'Initiative M-Pesa au Kenya et en République-Unie de Tanzanie et promouvoir des réglementations favorables au financement participatif;
- h. Les États membres devraient poursuivre une gestion macroéconomique prudente afin de rendre la dette soutenable, dans le cadre d'une mobilisation efficace des ressources ainsi que de plans et stratégies globaux de développement;
- i. Les États membres devraient renforcer leurs systèmes de réglementation fiscale afin de freiner les sorties financières illicites et mettre en place d'autres mécanismes de règlement des différends qui soient plus équilibrés et qui fassent en sorte que les gouvernements africains n'encourent pas de frais de justice déraisonnables;
- j. Les États membres et les communautés économiques régionales devraient adopter des lois sur le travail stables et souples afin de faciliter et d'encourager le mouvement des capitaux et de la main-d'œuvre sur le continent;
- k. La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement devraient prendre des mesures en vue de la création d'un marché boursier panafricain;
- l. La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement devraient renforcer les capacités des États membres à évaluer l'impact sur l'environnement afin d'assurer la protection et la durabilité de l'environnement.

D. Présentation du communiqué du deuxième Forum des gouverneurs des banques centrales africaines

83. M. Yohannes Ayalew, Vice-Gouverneur de la Banque nationale d'Éthiopie a présenté le communiqué adopté lors du deuxième Forum des gouverneurs des banques centrales africaines, tenu à Addis-Abeba le 29 mars 2015, sur le thème « Perspectives des banques centrales africaines sur le financement du développement durable ».

84. Comme indiqué dans le communiqué, s'agissant de la mobilisation de ressources intérieures, les gouverneurs des banques centrales africaines se sont engagés à continuer de fournir un environnement macroéconomique favorable, à soutenir le développement d'un secteur financier intérieur inclusif avec un accès adéquat et abordable des petites et moyennes entreprises, des particuliers et des ménages à une gamme complète de services financiers; à approfondir davantage le secteur financier intérieur en fournissant un financement à moyen et long termes, y compris la réforme du système des pensions et à développer le sous-secteur de la microfinance, à améliorer la réglementation du secteur financier au moyen de mesures prudentielles appropriées aux niveaux micro et macro et à soutenir les efforts visant à promouvoir les partenariats public-privé.

85. Ils ont souligné l'importance des ressources internationales, notamment l'aide au développement outre-mer et l'investissement direct étranger et ont appelé à une extension des mesures d'allègement de la dette telles que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, aux pays africains qui n'en avaient pas encore bénéficié. Ils se sont engagés à mettre continuellement en place des tampons de capitaux afin de promouvoir la stabilité financière des économies africaines et de se protéger contre les chocs internes et externes; à soutenir la mise au point d'instruments financiers tels que les obligations s'adressant à la diaspora afin de canaliser les envois d'argent vers des programmes et projets de développement; et de travailler à mettre en place des mécanismes internationaux et régionaux en vue de réduire les coûts des envois de façon à accroître les flux des envois d'argent vers le continent. Ils ont également exprimé leur soutien à la création de systèmes de paiement et de marchés de

capitaux régionaux afin de faciliter le commerce et les investissements.

86. Les gouverneurs des banques centrales ont réaffirmé la nécessité d'une réforme des institutions financières et des systèmes monétaires internationaux afin de donner une voix plus forte aux pays africains. Ils ont appelé à renforcer la réglementation et la supervision des marchés financiers ainsi que des institutions qui étaient faiblement réglementées et ont encouragé les agences de notation de crédit à fournir des évaluations plus précises et plus équilibrées des économies africaines. Ils se sont engagés à renforcer les instruments de simulation de crise du secteur financier et à renforcer la coopération et la coordination dans l'application de la législation contre le blanchiment d'argent. Ils se sont engagés à exploiter la technologie pour élargir les services financiers et mettre en place la capacité de réglementation afin d'assurer la stabilité financière. À cet égard, les gouverneurs se sont engagés à fournir des services de renforcement des capacités et un soutien financier pour améliorer la qualité des données nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques.

87. Les participants ont pris note du communiqué et demandé aux banques centrales de jouer un rôle plus actif en ce qui concerne le suivi et la notification des flux financiers et de contribuer au renforcement des capacités en vue d'améliorer le suivi des données pour la planification et la mise en œuvre des politiques.

V. Examen du rapport et des principales recommandations de la réunion du Comité d'experts [point 5 de l'ordre du jour]

88. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants ont examiné le rapport de la réunion du Comité d'experts et les principales recommandations du Comité, énoncées sous forme de neuf projets de résolution. À l'issue des débats sur certaines questions figurant dans le rapport et les résolutions, les participants ont pris note du rapport et entériné les neuf résolutions, en y apportant quelques modifications. Le rapport de la réunion du Comité d'experts est joint en annexe III au présent rapport.

VI. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des projets de résolution [point 6 de l'ordre du jour]

89. Au titre de ce point du jour, les participants ont examiné un projet de déclaration, fait des commentaires et observations d'ordre général sur diverses parties du projet de déclaration et ont proposé des modifications mineures.

90. À la suite de ces observations, le projet de déclaration ministérielle a été adopté à l'unanimité, sous sa forme modifiée. Les résolutions présentées par le Comité d'experts et approuvées par les participants durant leur examen du rapport du Comité au titre du point 5 de l'ordre du jour, ont également été adoptées. La Déclaration ministérielle est jointe au présent rapport en tant qu'annexe I et les résolutions en tant qu'annexe II.

VII. Questions diverses [point 7 de l'ordre du jour]

91. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

VIII. Clôture de la réunion [point 8 de l'ordre du jour]

92. Des remarques finales ont été prononcées lors de la séance de clôture par M. Erastus Mwencha, Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, et M. Mwakymbe.

93. Dans son allocution, M. Mwencha a exhorté les ministres à s'exprimer d'une seule voix durant la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Il a réaffirmé l'importance qu'il y avait à intégrer l'Agenda 2063, non seulement dans les travaux et forums gouvernementaux, mais aussi dans tous les aspects de la vie publique, et a souligné que la mobilisation de ressources intérieures était l'élément cardinal pour faire de l'Afrique un continent où l'environnement économique soit compétitif. Pour ce faire, les pays africains devaient se dégager de leur dépendance financière à l'égard des partenaires de développement, une telle situation étant non seulement insoutenable mais indésirable aussi. À la suite de la réunion actuelle, il attendait impatiemment l'occasion de débattre des questions multiples liées au développement de l'Afrique dans un cadre beaucoup plus large, à savoir la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, devant se tenir à Addis-Abeba en juillet 2015.

94. M. Hamdok a dit que les importants travaux qui s'étaient déroulés à la réunion en cours, venaient à point nommé et ils avaient considérablement contribué à faire comprendre les perspectives de développement de l'Afrique, d'un point de vue mondial. Il a réitéré, à l'instar de M. Mwencha, l'anticipation que suscitait la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. La Réunion annuelle conjointe offrait l'occasion de définir une position commune africaine systématique sur le financement du développement, laquelle pourrait être exprimée d'une voix unanime lors de la Conférence de juillet 2015. En conséquence, M. Hamdok a salué les ministres pour avoir placé l'Afrique au premier rang des priorités du programme mondial sur le financement du développement et pour avoir engagé le reste du monde dans cette entreprise.

95. Parlant du format de la réunion annuelle conjointe, M. Hamdok a proposé qu'une légère modification soit apportée aux conférences à venir, de façon à permettre aux représentants des États membres de participer directement au processus débouchant sur la fixation de l'ordre du jour et du programme de travail, un tel arrangement permettant, selon lui, d'améliorer la qualité des travaux. Il a également proposé que les planificateurs, les praticiens du développement, les activistes, les acteurs étatiques et non étatiques s'investissent davantage dans ce processus annuel, qui devrait devenir une date importante de leur calendrier.

96. Pour sa part, M. Mwakyembe s'est dit fermement convaincu que l'Agenda 2063 témoignait de la vision et de la stratégie uniques pour l'Afrique que tous les dirigeants du continent avaient adoptées. Il a exhorté toutes les personnes concernées à faire en sorte que l'Agenda 2063 soit une réalité et non un rêve chimérique. En conclusion, il a demandé à tous les participants d'envoyer leurs commentaires sur l'organisation de la réunion annuelle conjointe, le souci étant d'améliorer de telles rencontres à l'avenir et de s'assurer que les besoins des participants soient entièrement pris en compte.

97. À la suite de ces remarques et de l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close à 18 heures, le 31 mars 2015.

Annexe I

Déclaration ministérielle

Nous, ministres africains des finances, de la planification, du développement économique et de l'intégration,

Réunis à Addis-Abeba les 30 et 31 mars 2015 à l'occasion de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique,

Saluant la présence parmi nous du Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, M. Hailemariam Desalegn, du Président du Rwanda, M. Paul Kagamé, d'anciens chefs d'État et de gouvernement, de gouverneurs de nos banques centrales et de nos banques régionales, ainsi que d'autres dignitaires et invités de marque,

Ayant débattu du thème « Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement » et ayant salué le fait que l'Agenda 2063 résulte de processus consultatifs et contribuera à surmonter les vulnérabilités constantes des économies africaines, notamment leur dépendance à l'égard de l'extraction et de l'exportation de matières premières,

Déclarons par conséquent que:

1. L'Agenda 2063, la vision à long terme du continent réunit les espoirs, les aspirations et les espérances que nourrissent les Africains pour une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale. L'Agenda 2063 devrait servir de vision de la transformation structurelle du continent.

2. L'Agenda 2063 a pour fondement la situation actuelle. Nous constatons que la croissance économique de l'Afrique est passée d'un taux de 3,7 % en 2013 à 3,9 % en 2014, ce qui globalement est relativement satisfaisant, même si elle est encore inférieure à la croissance à deux chiffres nécessaire pour assurer la transformation structurelle. Malgré les perspectives favorables à moyen terme du con-

tinent, un certain nombre d'incertitudes pourraient assombrir ses perspectives de croissance; il s'agit notamment de la baisse du prix de pétrole et des autres produits de base, de la lenteur du redressement économique dans les pays développés, du resserrement des politiques monétaires au niveau mondial, de l'incidence des chocs climatiques et de l'instabilité politique dans certains de nos pays.

3. Nos pays ont fourni des efforts appréciables pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, mais il reste beaucoup à faire pour parvenir à un développement équitable et sans exclusive en Afrique. Nous restons déterminés à lutter contre la pauvreté et les inégalités, à offrir des possibilités d'emploi productif et décent aux jeunes Africains, à autonomiser nos femmes et à donner la priorité au bien-être des enfants africains afin que la génération de 2063 soit robuste et dynamique. Ces nobles objectifs nous imposent de mettre en œuvre des politiques qui stimulent, pour les hommes et les femmes, des activités productives qui permettent à l'Afrique de récolter les fruits de son dividende démographique, notamment en accroissant les investissements dans les domaines de l'éducation et de la santé. Nous nous engageons également à accorder la priorité aux investissements concernant le bien-être des jeunes en leur donnant accès à un enseignement de qualité. Nous réaffirmons par conséquent notre appui total en faveur d'un programme de développement pour l'après-2015, qui prenne en compte les objectifs clés énoncés dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et dans l'Agenda 2063.

4. La fragilité des fondements des services sociaux de plusieurs de nos pays a été révélée lors de l'épidémie d'Ébola, qui a eu des effets dévastateurs en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Nous notons avec satisfaction l'appui matériel et financier que ces pays ont reçu d'autres pays africains et du secteur privé africain. Nous renouvelons notre appui sans faille aux gouvernements et aux peuples de ces trois pays et saluons les engagements solennels pris jusqu'ici par la communauté internationale de leur venir en aide. Nous lançons un appel afin que des mesures soient prises immédiatement pour rétablir la croissance et permettre le redressement de ces pays, notamment grâce à l'annulation de la dette.

5. La bonne mise en œuvre de l'Agenda 2063 dépendra dans une grande mesure de la marge de manœuvre permettant de créer de solides liens entre la planification, la mobilisation et le financement

des processus de la transformation structurelle. Nous accueillons avec satisfaction l'intention de scinder l'Agenda 2063 en plans de développement décennaux distincts pour faciliter sa mise en œuvre. Nous sommes conscients que les pays africains ont eu des expériences diverses de la planification du développement, mais les succès enregistrés dans d'autres régions montrent que des plans de développement sans exclusive, bien articulés et dotés de ressources suffisantes contribuent de façon décisive à accélérer la transformation structurelle. Nous nous engageons par conséquent à améliorer les processus de planification dans nos pays en renforçant les capacités humaines et institutionnelles à différents niveaux.

6. Des informations et des données statistiques de grandes qualités sont indispensables pour planifier et mesurer correctement les résultats du développement. L'Afrique devrait produire ses propres données afin de pouvoir mieux suivre et contrôler les objectifs économiques et sociaux, y compris les buts et objectifs de l'Agenda 2063. Une révolution des données en Afrique donnerait au continent l'occasion d'interagir activement avec diverses communautés de fournisseurs et utilisateurs de données et de faire sienne toute une gamme de sources de données, d'outils et de technologies novatrices qui lui permettraient de produire des données ventilées, notamment par sexe, pour la prise de décision, la prestation de services et la participation citoyenne. Une révolution des données en Afrique devrait reposer sur le principe d'ouverture de toute la chaîne de valeur des données et sur un environnement dynamique favorable aux données, axé sur les priorités nationales et des systèmes statistiques nationaux sans exclusive. À cet égard, nous soulignons qu'il est important de renforcer les institutions statistiques panafricaines existantes, ainsi que d'autres institutions similaires approuvées par les chefs d'État et de gouvernement, afin d'appuyer l'exécution du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

7. Il est important dans le contexte de l'Agenda 2063 d'harmoniser les plans de développement nationaux, sous-régionaux et continentaux. Nous notons que certains plans nationaux et l'Agenda 2063 ont des points communs. Il sera également important de recourir aux cadres continentaux élaborés sous l'égide de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique tels que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, le Plan d'action pour le développement in-

dustriel accéléré en Afrique, la Vision africaine des mines, l'Initiative « Stimuler le commerce intra-africain », le Programme de développement des infrastructures en Afrique et le Cadre de politique sociale pour l'Afrique. La mise en œuvre coordonnée de ces cadres contribuera à la réalisation des objectifs de transformation structurelle de l'Afrique.

8. Les populations africaines doivent être mobilisées à l'appui de l'Agenda 2063, leur participation étant essentielle pour sa bonne mise en œuvre. Pour cela, il faut constituer des coalitions politiques de soutien de la transformation structurelle, avec les secteurs public et privé, les parlementaires, les organisations de la société civile, les médias, les milieux universitaires et autres, chaque acteur s'appropriant le processus. Nous appelons également nos pays et les institutions panafricaines à populariser l'Agenda 2063, en particulier parmi les jeunes Africains, par des stratégies de sensibilisation, d'éducation et de communication, et en les dotant des compétences appropriées qui sous-tendent la transformation structurelle.

9. Un financement suffisant et prévisible est indispensable pour la bonne mise en œuvre des plans et stratégies de développement. Si l'aide publique au développement a été utile, elle constitue en revanche une plate-forme fragile pour le programme de transformation structurelle. L'Agenda 2063 doit avoir pour point d'ancrage la mobilisation des ressources intérieures, grâce à des politiques fiscales efficaces, à la mobilisation de l'épargne, et à l'utilisation d'autres mécanismes financiers comme les fonds de pension, les fonds souverains, les bons de la diaspora et les envois de fonds. Nous prions instamment les banques centrales africaines et les institutions panafricaines d'accroître leur appui aux efforts visant à stimuler la transformation socioéconomique du continent et son financement.

10. Nous nous félicitons de constater que le rapport final du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, dont nous avons préconisé la création, a fait l'objet d'une déclaration spéciale de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Outre le fait de réduire les ressources disponibles sur le continent à des fins de développement, les flux financiers illicites ont des effets négatifs sur la gouvernance et sapent les efforts visant à apporter de la valeur ajoutée aux ressources naturelles de l'Afrique avant qu'elles soient exportées. Nous entérinons la recommandation figurant dans le rapport et appelant la

communauté internationale à compléter les efforts que déploie l'Afrique afin de retrouver, arrêter et rapatrier les flux financiers illicites.

11. Le financement est également vital pour la mise en œuvre des accords mondiaux relatifs au développement durable, tels que le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Par conséquent, nous entérinons le projet de document intitulé « Financement du développement: le point de vue de l'Afrique », comme document de travail non définitif qui tient compte des résultats des consultations régionales tenues en prévision de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015. Nous prions instamment les pays africains de continuer à parler d'une seule voix tout au long du processus de la Conférence internationale sur le financement du développement. Nous exhortons en outre les négociateurs africains à ne ménager aucun effort pour que les intérêts et les préoccupations de l'Afrique soient pris en compte dans le document final, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources, les ressources internationales pour le développement, la coopération financière et technique internationale, la dette extérieure, le système monétaire et commercial international, le commerce international, l'innovation technologique, le renforcement des capacités et des mécanismes efficaces de suivi.

12. Nous reconnaissons qu'en plus des difficultés liées à la planification, à la mobilisation et au financement, d'autres problèmes importants influenceront la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les pays africains devront définir des cadres macroéconomiques crédibles et à même d'étayer le processus de planification. Les initiatives de développement des infrastructures peuvent aider à augmenter la capacité de production, à réduire les coûts de transaction et à promouvoir la transformation structurelle. Nous faisons nôtres les projets d'infrastructure prioritaires contenus dans l'Agenda 2063, ainsi que ceux menés directement dans le cadre de l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures. Nous appelons à mettre en place des politiques visant à harmoniser les lois, règles et règlements aux niveaux national, sous-régional et continental.

13. Nous restons attentifs au rôle clef que joue l'industrialisation dans le processus de transformation structurelle. Il convient d'intensifier les efforts que les pays africains déploient actuellement à cet égard, par exemple en améliorant l'environnement

politique pour promouvoir l'investissement dans le secteur manufacturier, en prenant des mesures pour accroître la transformation locale des produits de base et des matières premières, en promouvant les relations en amont et en aval, en favorisant les chaînes de valeur nationales et régionales et en améliorant la compétitivité des économies nationales. Ces efforts doivent cependant être complétés par des mesures destinées à accroître davantage le rôle et l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que la mobilisation de l'aide pour le commerce au niveau international. Nous reconnaissons également le rôle crucial du secteur privé dans l'industrialisation et exhortons les pays africains à faire en sorte d'intégrer les préoccupations des entrepreneurs locaux dans la politique d'industrialisation et la politique commerciale.

14. Nous reconnaissons que les exportations de produits de base ont contribué à la croissance en Afrique. Toutefois, nous sommes également conscients que la dépendance constante du continent à l'égard des exportations de matières premières rend ses économies encore plus fragiles. Nous pensons que l'Afrique peut modifier cette trajectoire par un processus d'industrialisation fondée sur les produits de base et faisant un usage systémique de l'intégration régionale, spécialement du commerce intra-africain. Très importantes à cet égard sont les chaînes de valeur régionales, mais mieux négocier les accords commerciaux internationaux et le financement du commerce est aussi essentiel. Nous croyons que l'Afrique doit investir davantage de ressources dans la production de biens à plus forte valeur ajoutée, qui sont plus compétitifs au plan mondial et sont également à même de stimuler le commerce intra-africain.

15. Nous assistons à la segmentation et à la décentralisation progressives des processus mondiaux de production. L'augmentation du coût du travail en Asie et l'amélioration de l'environnement des affaires dans les pays africains sont des facteurs qui rendent l'Afrique attrayante pour la délocalisation des activités de fabrication. Le continent doit mettre en place des politiques d'industrialisation et des politiques commerciales visant à tirer parti de ces tendances. Nous devons aussi permettre à nos pays de faire fond sur l'évolution des chaînes de valeur mondiales et régionales en tant que stratégie d'entrée dans le développement industriel et la modernisation technologique. En conséquence, nous réaffirmons qu'il existe un lien stratégique entre l'industrialisation et le commerce, et que les deux peuvent, si les bonnes

conditions sont réunies, se renforcer mutuellement et placer l'Afrique sur la voie de la transformation structurelle. Correctement utilisé, ce lien peut aider à résoudre le paradoxe de la coexistence d'un chômage élevé et d'une pauvreté extrême avec une croissance robuste.

16. Nous reconnaissons que la politique commerciale doit être bien échelonnée aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, en fonction des besoins de la politique industrielle et des objectifs de développement. Nous exhortons les pays africains, lorsqu'ils négocient des accords commerciaux et d'investissement, à en évaluer l'impact sur l'industrialisation et la transformation économique. L'intégration régionale étant la priorité de l'Afrique, il faudrait mettre l'accent sur les plans et politiques qui promeuvent cet objectif. Nous reconnaissons donc qu'il est impératif d'accélérer la création de la zone continentale de libre-échange, étant donné son impact potentiel sur le développement industriel.

17. Nous sommes conscients des possibilités qu'offre la zone continentale de libre-échange annonçant un marché élargi qui facilitera les économies d'échelle et favorisera l'harmonisation et la coordination des instruments commerciaux. La zone continentale de libre-échange aidera aussi à résoudre le problème d'appartenance multiple à des communautés économiques régionales et à améliorer l'infrastructure régionale et l'interconnexion. Nous convenons donc de soutenir les négociations en vue d'une zone continentale de libre-échange, négociations qui couvriront le commerce des biens et services. Nous demandons à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et à la Commission économique pour l'Afrique d'accélérer la création envisagée d'un indice africain d'intégration régionale, un outil qui peut servir dans les négociations relatives à la zone continentale de libre-échange.

18. Nous sommes conscients du fait que l'Afrique est la région qui pâtit le plus des émissions des gaz à effet de serre, alors que c'est elle qui en produit la plus petite partie et qu'elle a la plus faible capacité d'adaptation à leurs effets. L'Afrique devrait adopter une position évolutive et ambitieuse dans les négociations sur les changements climatiques qui se dérouleront à Paris en 2015 dans le but de parvenir à un accord contraignant. Nous insistons pour que l'accord qui sera conclu à Paris, réponde aux recommandations contenues dans le cinquième rapport d'évaluation du Comité intergouvernemental

d'experts sur l'évolution du climat et porte sur les principaux piliers du Cadre de coopération régionale du Processus de Bali, sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées. Nous préconisons d'adopter une politique, une planification et des pratiques fondées sur des principes scientifiques et des données probantes pour que le développement de l'Afrique soit plus durable, plus résilient et moins vulnérable aux impacts négatifs de la variabilité et du changement climatiques. Les voies de développement à faible émission de carbone et résistant au climat peuvent également ouvrir de nouvelles perspectives économiques.

19. Nous reconnaissons l'importance qu'il y a d'établir des partenariats pour soutenir la mise en œuvre de la vision de développement de l'Afrique. Nous sommes également conscients de la nécessité pour l'Afrique de nouer d'autres formes de partenariat qui soient ancrées sur plus d'égalité et de respect mutuel et qui soient bénéfiques pour le continent, notamment pour son programme de transformation. À cet égard, nous exhortons vivement nos pays à explorer la coopération Sud-Sud et triangulaire afin de tirer parti des opportunités offertes par les puissances économiques émergentes. Nous exhortons néanmoins nos partenaires traditionnels à continuer d'apporter leur soutien à nos efforts de développement.

20. Nous entérinons le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et appelons à sa mise en œuvre intégrale et effective. À cet égard, nous prions les pays africains en développement sans littoral d'intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs stratégies de développement nationales et sectorielles afin d'assurer sa mise en œuvre effective. Nous appelons aussi la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les commissions économiques régionales et toutes les autres organisations régionales et sous-régionales à apporter le soutien nécessaire aux pays africains en développement sans littoral, dans le cadre de leurs programmes de travail et mandats respectifs.

21. Nous notons que les progrès accomplis par les pays africains les moins avancés pour la réalisation des objectifs et cibles du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) ont été inégaux, et appelons les partenaires de développement à fournir une aide publique au développement

plus importante et préférentielle aux pays africains les moins avancés. Nous réaffirmons la nécessité d'institutionnaliser l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés et de s'assurer que les pays africains les moins avancés sont représentés, comme il se doit, à cet examen. Nous nous félicitons de l'offre faite par le Gouvernement italien d'accueillir en juin 2015 une réunion ministérielle sur la transformation structurelle et la sortie du statut de pays africains les moins avancés. Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement et les petits États insulaires, ainsi que d'autres partenaires d'organiser une réunion régionale africaine en prélude à la réunion ministérielle envisagée en Italie.

22. Nous nous félicitons du renforcement continu du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique visant à assurer la cohérence au sein du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Nous apprécions, par conséquent, la décision de convoquer une réunion du Mécanisme

de coordination régionale pour l'Afrique au cours de notre réunion. Nous notons que le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine arrive à expiration en juin 2016 et saluons l'initiative prise, par l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, d'élaborer un nouveau cadre pour faire suite au Programme décennal de renforcement des capacités en vue de renouveler le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine autour du programme d'intégration et de développement de l'Afrique.

23. Nous remercions le Gouvernement et le peuple éthiopiens pour l'hospitalité réservée constamment à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique et pour les facilités qui leur sont accordées par courtoisie afin d'assurer le succès de nos réunions.

Annexe II

Résolutions de la huitième Réunion annuelle conjointe

98. Les ministres participant à la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, ci-après désignée par les termes « Conférence des ministres », ont adopté les résolutions ci-après.

928 (XLVIII) Mise en œuvre de l'Agenda 2063: Planification, mobilisation et financement au service du développement

La Conférence des ministres,

Rappelant la décision Assembly/AU/Dec.565(XXIV) adoptée par la Conférence de l'Union africaine à sa vingt-quatrième session ordinaire, dans laquelle la Conférence a notamment adopté le document-cadre de l'Agenda 2063 et sa version populaire¹, demandé à la Commission de l'Union africaine de redoubler d'efforts pour vulgariser l'Agenda 2063, a aussi demandé aux États membres et aux communautés économiques régionales de prendre des mesures pour tenir compte de l'Agenda 2063 et en accélérer l'incorporation dans leurs plans et cadres de développement respectifs, et a également demandé à la Commission de l'Union africaine d'achever toutes les consultations nécessaires sur le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 en vue de sa soumission aux organes de décision de l'Union à leurs réunions de juin 2015,

Saluant la collaboration étroite établie entre la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement pour formuler l'Agenda 2063 et le vulgariser,

¹ Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons, troisième édition, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, janvier 2015.

Notant avec satisfaction les progrès réalisés et les mesures prises pour élaborer et achever la préparation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063,

Notant que plusieurs États membres et communautés économiques régionales sont en train d'élaborer des plans qui succéderont à leur cadre national ou régional de développement,

Consciente qu'il est important de déterminer les besoins de capacités et de les mobiliser pour mettre en œuvre l'Agenda 2063, particulièrement en ce qui concerne le premier plan décennal de mise en œuvre, et qu'il convient de renforcer les capacités humaines et institutionnelles ainsi que les systèmes et les procédures de travail,

Consciente aussi qu'il faut disposer de données fiables, notamment de données de référence, revoir ces données périodiquement pour suivre les progrès accomplis, et redynamiser et renforcer les systèmes nationaux de statistique et de planification,

Saluant le projet d'étude sur les besoins en capacités pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et la reconnaissance du fait qu'il faut renforcer les capacités essentielles, notamment dans les domaines de la statistique, de la planification et de la négociation,

1. Invite instamment la Commission de l'Union africaine, dans le cadre de l'élaboration de la version finale du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, à:

- a. Continuer d'améliorer les objectifs d'étape, les cibles et les stratégies établis dans le plan;
- b. Étudier les synergies et possibilités d'harmonisation des objectifs, cibles et indicateurs de l'Agenda 2063 avec ceux du programme de développement pour l'après-2015;
- c. Mettre en place des cadres de suivi et d'évaluation solides;
- d. Préciser les rôles et responsabilités, et renforcer les mécanismes de coordination avec les partenaires et parties prenantes concernés;
- e. Éliminer tout objectif précis relatif aux dépenses publiques et éviter d'en imposer, et garder de la souplesse en matière de politiques et d'allocations budgétaires, en accord avec les priorités, les particularités et les stades de développement des pays;

2. Demande aux États membres de passer en revue le projet de plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de faire part de leurs observations à la Commission de l'Union africaine avant le 30 juin 2015;

3. Appelle à la tenue de réunions d'experts et de réunions de comités ministériels pour passer en revue les plans de mise en œuvre et de financement des projets phares avant leur soumission à la Conférence de l'Union africaine;

4. Invite instamment les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour vulgariser l'Agenda 2063 à tous les niveaux et à en tenir compte dans leurs plans nationaux;

5. Invite instamment la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes, à appuyer les États membres dans leurs efforts de prise en compte de l'Agenda 2063 dans leurs plans nationaux;

6. Invite instamment les États membres, les communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine, en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et tous les partenaires régionaux et extérieurs à:

- a. Envisager le financement de l'Agenda 2063 d'une manière qui tienne compte, premièrement, de la mobilisation des ressources intérieures, deuxièmement, de l'utilisation des instruments existants d'intermédiation financière et des nouveaux instruments à créer, troisièmement, de l'accès aux ressources de facilitation du financement telles que les fonds de développement de projets ainsi que les mécanismes de garantie et de répartition des risques;
- b. S'attaquer aux questions liées aux flux financiers illicites, à l'optimisation de la rente des ressources naturelles et à la mise en place de marchés des capitaux régionaux;
- c. Approfondir l'examen de la stratégie du financement intérieur et extérieur de l'Agenda 2063;

7. S'engage à associer la société civile et le secteur privé à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et

à l'évaluation du plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063;

8. Demande à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'organiser une consultation multipartite sur le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063;

9. Demande aussi à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'utiliser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2063;

10. Demande à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique, d'établir au plus tard le 31 mars 2016, un observatoire du développement économique, dont la mission serait de mettre en place des mécanismes d'alerte rapide sur les risques pesant sur les économies africaines et de proposer des mesures pour atténuer leurs conséquences potentielles.

929 (XLVIII) Troisième Conférence internationale sur le financement du développement

La Conférence des ministres,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002 et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008,

Prenant note de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012, et son document final, intitulé « L'avenir que nous voulons »,

Rappelant la résolution 68/204 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2013, sur le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement,

Rappelant aussi la résolution 68/279 de l'Assemblée générale, en date du 30 juin 2014, sur les « Modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement », dans laquelle l'Assemblée invite les commissions régionales, avec

l'appui des banques régionales de développement et des autres entités pertinentes, à tenir, selon qu'il conviendra, des consultations régionales qui pourront être utiles aux préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement,

Saluant les mesures prises par le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, pour convoquer des consultations intergouvernementales inclusives et transparentes sur le processus du financement du développement, et d'y associer les principales institutions concernées,

Saluant aussi le fait que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015, se réunira au plus haut niveau possible et rassemblera des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, notamment des finances, des affaires étrangères, de la coopération au développement, et des représentants spéciaux et autres,

Saluant également l'élaboration du projet de document intitulé « Financement du développement: le point de vue de l'Afrique »,

Notant les contributions formulées dans le cadre de la consultation tenue à Addis-Abeba les 23 et 24 mars 2015, en préparation de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement,

Notant aussi les consultations du processus de négociation de janvier, avril et juin 2015 consacrées à la préparation du document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement,

Insistant sur le fait qu'il importe de produire un document final ambitieux à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, particulièrement pour soutenir le programme de développement pour l'après-2015,

Soulignant que le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement devrait tenir compte du principe des responsabilités communes mais différenciées et du droit au développement, tout en respectant la place des pays africains dans les politiques de développement, s'agissant de mettre en œuvre leurs programmes d'élimination de la pauvreté et de développement durable,

Relevant qu'il importe de tenir compte des priorités que l'Afrique a définies dans la Position commune

africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, l'Agenda 2063 et les programmes continentaux inscrits dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

1. Entérine, comme document de travail non définitif, le projet de document intitulé « Financement du développement: le point de vue de l'Afrique », qui tient compte des éléments issus du compte-rendu de la Présidence des consultations régionales tenues à Addis-Abeba les 23 et 24 mars 2015;

2. Demande aux groupes de négociateurs africains à New York, d'utiliser le projet de document intitulé « Financement du développement: le point de vue de l'Afrique » comme contribution aux négociations du document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et prie instamment l'Afrique de parler d'une seule voix tout le long du processus de la Conférence internationale sur le financement du développement.

930 (XLVIII) Forum régional africain sur le développement durable

La Conférence des ministres,

Réaffirmant les engagements pris par les pays africains en faveur du développement durable lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, la session de l'Assemblée générale consacrée à l'examen quinquennal de la mise en œuvre des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1997, le Sommet du Millénaire, le Sommet mondial pour le développement durable en 2002, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) en 2012, ainsi que les engagements découlant des accords multilatéraux sur l'environnement et des déclarations et décisions de la Conférence de l'Union africaine,

Rappelant la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée se réfère à la décision contenue dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », consistant à créer un forum politique de haut niveau pour le développement durable qui remplacerait la Commission du développement durable, et décide que

le Forum politique de haut niveau devrait donner des orientations et une direction politique, suivre et examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements en faveur du développement durable et renforcer l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable,

Rappelant aussi la recommandation contenue dans le document final de la Réunion régionale de mise en œuvre pour l'Afrique du processus de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, selon laquelle la Commission économique pour l'Afrique devrait réunir le forum politique régional africain en prévision des sessions du forum politique de haut niveau sur le développement durable, conjointement avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, en collaboration avec d'autres partenaires concernés,

Reconnaissant l'importance de la dimension régionale du développement durable et des réunions régionales annuelles, avec la participation d'autres entités régionales pertinentes, de grands groupes et d'autres parties prenantes pertinentes, le cas échéant,

Notant avec satisfaction le travail qu'effectuent actuellement la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires en matière d'objectifs de développement durable,

1. Invite la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, à prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser tous les deux ans le Forum régional africain pour le développement durable;
2. S'engage à collaborer étroitement avec les gouvernements nationaux pour appuyer l'organisation du Forum régional africain pour le développement durable;
3. Encourage les États membres à renforcer leur engagement et leur appui en faveur du Forum régional africain pour le développement durable.

² Document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique pour les processus de suivi post-Rio+20

931 (XLVIII) La révolution des données et le développement de la statistique

La Conférence des ministres,

Consciente qu'il faudra des données complètes, précises et à jour pour mettre en œuvre l'Agenda 2063,

Faisant fond sur sa résolution 923 (XLVII) sur le programme de développement pour l'après-2015,

Rappelant qu'il est important de disposer de statistiques pour favoriser l'intégration économique et politique de l'Afrique et formuler, suivre et évaluer les programmes, politiques et initiatives de développement, tels que l'Agenda 2063, le Sommet extraordinaire sur l'emploi, l'élimination de la pauvreté et le développement sans exclusion, ainsi que le programme de développement pour l'après-2015,

Rappelant qu'à sa vingt-troisième session ordinaire, tenue à Malabo, les 26 et 27 juin 2014, la Conférence de l'Union africaine a demandé à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et au Programme des Nations Unies pour le développement d'organiser une conférence de haut niveau sur la révolution des données,

Compte tenu que, dans son rapport de synthèse sur le programme de développement durable pour l'après-2015, le Secrétaire général a préconisé une révolution des données visant à obtenir des informations et des données plus disponibles, plus accessibles et plus largement ventilées,

Notant avec satisfaction l'entrée en vigueur, en avril 2014, de la Charte africaine de la statistique,

Notant les progrès accomplis par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement s'agissant d'élaborer et de mettre en place des cadres, stratégies et initiatives continentaux tels que la série 2010 de recensements de la population et du logement, la Déclaration de Yamoussoukro sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de statistiques de l'état civil, le Programme africain sur les statistiques relatives à la gouvernance, à la paix et à la sécurité, et le cycle 2011 du Programme de comparaison internationale,

Consciente du manque de données fiables sur les principaux indicateurs concernant les marchés du travail, les migrations et l'économie informelle qui

puissent être utilisés pour suivre et évaluer les progrès accomplis par rapport à des engagements tels que la Déclaration de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique,

Notant que plusieurs pays africains sont passés dans la catégorie des États à revenu intermédiaire,

1. Fait sien le rapport de la Conférence de haut niveau sur la révolution des données, en adopte les recommandations et demande aux États membres, à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et aux autres partenaires de développement de les appliquer;

2. Est déterminée à prendre la tête de la révolution des données en Afrique, en rassemblant diverses communautés de données et en recourant à une vaste gamme de sources de données, d'outils et de technologies novatrices, pour fournir des données à jour et ventilées destinées à éclairer la prise de décisions, la fourniture de services, la mobilisation et l'information des citoyens et stimuler ainsi la transformation sociale, économique et structurelle de l'Afrique;

3. Décide de faire en sorte que la révolution des données repose sur le principe de l'ouverture tout au long de la chaîne de valeur et sur le dynamisme d'écosystèmes de données suscités par des priorités nationales et enracinés dans des systèmes nationaux de statistique ouverts à toutes les communautés de données et à tous les partenaires;

4. S'engage à fournir les fonds nécessaires pour assurer la viabilité de la révolution des données et des communautés de données;

5. Félicite les États membres qui ont signé et ratifié la Charte africaine de la statistique et demande à ceux qui ne l'ont pas encore fait de la signer et de la ratifier dans les meilleurs délais;

6. Prie la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et les organismes des Nations Unies concernés de créer un groupe de travail et de le charger de mettre au point des indicateurs pour le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2014-2023);

7. Demande aux États membres de prendre activement part à la série 2020 de recensements de la population et du logement;

8. Prie les États membres de mettre en œuvre le programme africain relatif aux statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité, et la Commission de l'Union africaine de veiller à ce que ce programme soit intégré dans le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs;

9. Prie la Commission de l'Union africaine et les Gouvernements ivoiriens et tunisiens d'accélérer la création de l'Institut africain de la statistique à Tunis et du Centre panafricain de formation statistique à Yamoussoukro, pour garantir une meilleure coordination et une meilleure harmonisation des statistiques en Afrique;

10. Demande aux partenaires de développement de renforcer les capacités du Groupe de travail sur le marché du travail et l'économie informelle de la Stratégie d'harmonisation de la statistique en Afrique, de façon qu'il produise de meilleures statistiques et mette en œuvre le cadre de statistiques relatives au travail proposé à la dix-neuvième session de la Conférence internationale des statisticiens du travail, tenue en 2013;

11. Demande aux États membres de mener régulièrement des enquêtes sur la population active pour obtenir des données sur la situation de l'emploi dans leur pays, et prie la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation internationale pour les migrations, avec l'appui des partenaires de développement tels que la Banque africaine de développement, l'Union européenne et la Banque mondiale, de soutenir la production de statistiques sur les migrations en Afrique, afin d'améliorer le suivi du Programme conjoint sur les migrations de la main d'œuvre;

12. Demande à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de statistiques de l'état civil;

13. Demande à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement de mettre au point un indice de mesure du niveau d'émergence des pays africains, en s'appuyant notamment sur les

orientations définies dans l'Agenda 2063 et dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après 2015.

932 (XLVIII) Indice africain de développement social

La Conférence des ministres,

Reconnaissant qu'en dépit des taux de croissance économique sans précédent enregistrés en Afrique depuis le début du millénaire, l'exclusion continue d'entraver le développement économique et social,

Ayant à l'esprit que la voie menant à la transformation structurelle sans exclusive demande des politiques sociales qui offrent des chances égales à tous et qui traduisent la croissance économique en améliorations directes de la vie des populations,

Notant que ce processus de transformation va nécessairement de pair avec des politiques centrées sur l'être humain,

Reconnaissant que lors de la deuxième session du Comité sur le genre et le développement social, en 2011, les États membres ont invité la Commission économique pour l'Afrique à élaborer un outil de mesure du chemin à parcourir pour parvenir à un développement sans exclusive,

Prenant note du nombre important d'États membres qui ont participé à l'élaboration et à l'expérimentation de l'Indice africain de développement social, un outil élaboré par des experts africains et qui rend compte du contexte particulier de l'Afrique,

Reconnaissant les efforts déployés par les gouvernements du Cameroun, du Kenya, du Maroc, du Sénégal et de la Zambie pour créer des équipes nationales de mise en œuvre et participer en tant que pays pilotes à l'élaboration et à l'application de l'Indice africain de développement social,

Notant que l'Indice africain de développement social évalue les progrès accomplis pour promouvoir l'inclusion sociale, dans les profils de pays de la CEA,

Soulignant que l'Indice africain de développement social adopte une approche globale et détaillée du développement pour tous, qui tient compte non seulement de la pauvreté, mais aussi des diverses dimensions de l'exclusion tout au long du cycle de la

vie humaine, dans une perspective géographique et de problématique hommes-femmes,

1. Salue les efforts déployés par la Commission économique pour l'Afrique dans le but d'élaborer l'Indice africain de développement social comme moyen d'intervention pour soutenir les États membres dans leurs efforts de promotion d'un développement sans exclusive et d'élaboration de politiques sociales et économiques visant à réduire l'exclusion d'êtres humains sur le continent;

2. Encourage tous les États membres à adopter et intégrer l'Indice africain de développement social dans leurs plans de développement national et à reconnaître qu'il faut lutter contre l'exclusion d'êtres humains pour parvenir au développement pour tous;

3. Recommande que l'Indice africain de développement social devienne une norme de référence pour évaluer les progrès en matière de développement social sur le continent;

4. Prie instamment toutes les parties prenantes, y compris les partenaires de développement, les établissements universitaires et les organisations de la société civile, d'aider les gouvernements africains à mettre en place l'Indice africain de développement social et renforcer les capacités nationales de son utilisation comme instrument de suivi et d'intervention partout sur le continent;

5. Demande à la Commission économique pour l'Afrique de faire rapport à la Conférence des ministres à sa session de mars 2016 sur la mise en œuvre de la présente résolution.

933 (XLVIII) Cadre de partenariat renouvelé entre le système des Nations Unies et l'Union africaine sur l'intégration et le programme de développement de l'Afrique pour 2017-2027

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 60/1 de l'Assemblée générale portant adoption du Document final du Sommet mondial de 2005, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan décennal de renforcement des capacités en coopération avec l'Union africaine,

Rappelant aussi la Déclaration signée par le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine, le 16 novembre 2006, intitulée « Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine: Cadre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine »,

Sachant que le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine est depuis lors entré en vigueur et qu'il a été un vecteur important d'appui ciblé des organismes des Nations Unies à l'effort de renforcement des capacités fait par l'Union africaine,

Sachant aussi que le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine arrive à son terme en 2016 et que l'Union africaine a demandé que soit formulé un programme devant succéder au partenariat ainsi établi entre le système des Nations Unies et l'Union africaine, fondé sur l'Agenda 2063,

Sachant en outre que la Commission de l'Union africaine et le système des Nations Unies ont, sous les auspices du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, pris l'initiative d'établir un Partenariat renouvelé entre le système des Nations Unies et l'Union africaine sur l'intégration et le programme de développement de l'Afrique pour 2017-2027, fondé sur l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre,

1. Félicite toutes les parties prenantes du partenariat – les organismes des Nations Unies et l'Union africaine, dont les communautés économiques régionales et l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique – pour les efforts déployés afin de mettre en œuvre le programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine;

2. Félicite aussi le Mécanisme de coordination régionale pour l'appui inestimable que ses groupes et sous-groupes thématiques ont apporté à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et à l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

3. Salue l'initiative visant à formuler le cadre d'un partenariat renouvelé entre le système des Nations Unies et l'Union africaine sur l'intégration et le programme de développement de l'Afrique pour 2017-2027;

4. Accepte que le cadre succède au Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine;

5. Prie la Commission de l'Union africaine de soumettre ce cadre à la Conférence de l'Union africaine pour examen et adoption à sa vingt-cinquième session ordinaire qui se tiendra en Afrique du Sud en juin 2015, puis de le transmettre à l'Assemblée générale pour examen et adoption à sa soixante-dixième session en septembre 2015, en tant que nouveau programme d'appui de l'ONU à l'Union africaine;

6. Demande à l'Assemblée générale, aux partenaires bilatéraux et multilatéraux et à l'ensemble de la communauté internationale d'apporter à l'exécution du cadre un appui plein, concret et porteur.

934 (XLVIII) Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 69/137 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a fait siens la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, adoptés par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, tenue à Vienne du 3 au 5 novembre 2014,

Consciente que l'absence d'accès territorial à la mer, aggravé par l'éloignement par rapport aux marchés mondiaux et les coûts élevés des opérations de transit, continuent d'entraver le développement durable pour tous les pays en développement sans littoral d'Afrique,

Rappelant que l'objectif principal du Programme d'action de Vienne est d'apporter une réponse globale aux besoins et aux problèmes qui sont propres aux pays en développement sans littoral du fait de l'enclavement, de l'isolement et des contraintes géographiques qui sont les leurs,

Pretenant note de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal de mise en œuvre,

1. Fait siens le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024;

2. Invite les pays en développement sans littoral africains, les organisations régionales et sous-régionales et toutes les autres parties prenantes à mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne dans les domaines prioritaires que sont les questions fondamentales de la politique de transit, le développement et l'entretien des infrastructures, le commerce international et la facilitation du commerce, l'intégration et la coopération régionale, la transformation économique structurelle et les moyens de mise en œuvre à tous les niveaux, de manière coordonnée, cohérente et diligente;

3. Invite instamment les États membres concernés à intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs stratégies de développement national et sectoriel afin d'en garantir la mise en œuvre effective;

4. Prie le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique d'intégrer le Programme d'action de Vienne dans le programme de travail de la Commission, selon qu'il conviendra et dans le cadre de son mandat, et de soumettre des rapports analytiques sur la mise en œuvre du Programme d'action, comme il est demandé au paragraphe 75 dudit Programme;

5. Demande à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement, aux communautés économiques régionales et à toutes les autres organisations régionales et sous-régionales pertinentes d'intégrer le Programme d'action de Vienne dans leur programme de travail, selon qu'il conviendra, et d'appuyer la mise en œuvre coordonnée et cohérente du Programme d'action par les pays en développement sans littoral et les pays de transit, conformément à l'Agenda 2063 et à son premier plan décennal de mise en œuvre;

6. Encourage le secteur privé à contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, selon qu'il conviendra et conformément aux priorités sous-régionales et nationales des pays en développement sans littoral.

935 (XLVIII) Pays les moins avancés d'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant le paragraphe 149 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, dans lequel les commissions

régionales et institutions des Nations Unies ont été invitées à examiner sur une base biennale la mise en œuvre du Programme d'action,

Rappelant également le paragraphe 18 de la résolution 69/231 de l'Assemblée générale, qui rappelle le paragraphe 157 du Programme d'action d'Istanbul dans lequel l'Assemblée générale a été invitée à mener un examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action, examen qui devrait s'appuyer, entre autres éléments, sur les examens nationaux et régionaux,

Consciente que 34 des 48 pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés établie par les Nations Unies se trouvent en Afrique, avec les implications et les avantages que cela comporte pour les activités de développement,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-20203,

Accueillant avec satisfaction les avancées importantes réalisées par les pays les moins avancés d'Afrique dans la lutte contre la mortalité infantile et maternelle et la malnutrition et dans l'élargissement de l'accès à l'enseignement primaire, et reconnaissant la nécessité de partenariats constants et solides pour soutenir les progrès accomplis dans ces domaines,

Notant que les pays les moins avancés d'Afrique ont fait des progrès mitigés dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action et qu'ils restent confrontés à des défis de développement multiples et complexes,

Préoccupée par le fait que, pendant les premières années de mise en œuvre du Programme d'action, certains des pays les moins avancés d'Afrique ont enregistré des reflux de la croissance économique qui, avec les problèmes persistants de l'étranglement de la base de production et d'exportation, des déficits d'infrastructure et de la sous-qualification de la main d'œuvre, ont entravé les efforts que ces pays et leurs partenaires de développement déploient actuellement pour promouvoir le développement durable, une situation aggravée par la diminution des ressources provenant de l'aide publique au développement,

Soulignant qu'il incombe aux pays les moins avancés d'Afrique de s'appropriier et de diriger leur propre

3 A/69/95-E/2014/81.

développement ainsi que d'en assumer la principale responsabilité,

Soulignant que la bonne gouvernance, l'inclusion et la transparence, ainsi que la mobilisation des ressources internes, sont au cœur des efforts de développement des pays les moins avancés d'Afrique et que ces efforts doivent bénéficier d'un appui international tangible et substantiel,

Rappelant l'importance cruciale des facteurs internationaux et des mesures de soutien énergiques prises par les partenaires de développement en faveur d'une croissance et d'un développement économiques forts et durables dans les pays les moins avancés d'Afrique,

Insistant sur le fait que les partenariats entre les pays les moins avancés d'Afrique et leurs partenaires de développement doivent être intensifiés dans le cadre de la responsabilité partagée et de la responsabilité mutuelle et qu'ils doivent s'inscrire dans des partenariats renouvelés et renforcés à l'échelle mondiale,

Exprimant sa satisfaction à propos des mesures spécifiques prises en faveur des pays les moins avancés, en particulier la création d'une banque technologique et la mise en place de régimes de promotion des investissements consacrés aux pays les moins avancés, comme indiqué aux paragraphes 14 et 45 de la résolution 69/231,

1. Appelle à adopter et à mettre pleinement en œuvre les mesures spécifiques en faveur des pays les moins avancés, à savoir la création d'une banque technologique et la mise en place de régimes de promotion des investissements destinés à ces pays;

2. Encourage les pays africains les moins avancés à intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre les engagements et les recommandations du Programme d'action d'Istanbul en vue de sortir de la catégorie des pays les moins avancés;

3. Invite les partenaires de développement à accorder aux pays les moins avancés un traitement préférentiel et concessionnel supplémentaire et renforcé, le traitement le plus favorable dans les domaines de la finance, des technologies, du savoir-faire et d'autres ressources et à leur accorder un traitement différencié et souple s'agissant d'engagements et d'obligations internationaux sans commune mesure avec leur capacité, leurs besoins et leur niveau de développement;

4. Félicite la Commission économique pour l'Afrique, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, la Commission de l'Union africaine et les autres institutions partenaires pour l'engagement et la compétence technique dont ils ont fait montre pour faire prendre en compte les préoccupations et les demandes des pays africains les moins avancés;

5. Prie la Commission économique pour l'Afrique, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la Commission de l'Union africaine et les autres institutions partenaires de continuer de répondre aux préoccupations et demandes des pays africains les moins avancés afin de leur permettre de satisfaire aux critères d'admission au retrait de la catégorie des pays les moins avancés.

6. Prie également la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de tenir le prochain examen régional biennal de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 lors de la dixième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

936 (XLVIII) Les avancées et la poursuite du développement de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques

La Conférence des ministres,

Rappelant la décision Assembly/AU/Dec.417(XIX) de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, adoptée à sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba en juillet 2012, d'établir la Mutuelle panafricaine de gestion des risques en tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine afin de fournir un financement avantageux pour imprévus aux pays participants cherchant à

améliorer leur planification, leurs préparatifs et leur réaction face aux catastrophes naturelles,

Félicitant le secrétariat de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques d'avoir rapidement mis en œuvre la décision Assembly/AU/Dec.417(XIX), d'avoir mobilisé plus de 200 millions de dollars au service du continent et d'avoir efficacement rendu opérationnelle la Mutuelle panafricaine, qui constitue un nouveau modèle d'intégration régionale,

Reconnaissant que, comme l'a montré la crise déclenchée par l'épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest, les gouvernements africains auront besoin, à la fois, de capacités opérationnelles plus fortes – dans le cadre de leurs propres systèmes nationaux de santé et, au niveau continental, du Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies – et de financement pour faire face aux coûts nécessaires pour endiguer des flambées avant qu'elles ne deviennent des épidémies,

1. Se félicite du rapport d'activité de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques sur l'établissement de sa filiale financière et le paiement de primes d'assurance-sécheresse de 25 millions de dollars des États-Unis que la Mutuelle a mobilisés et transférés aux États membres de l'Union africaine de la région du Sahel, en attendant d'autres aides;

2. Demande au secrétariat de la Mutuelle d'aider, conformément à l'article 2 de l'Accord portant création de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, les États membres de l'Union africaine « à améliorer leurs capacités en vue de mieux planifier, de mieux se préparer et de mieux répondre aux événements météorologiques extrêmes et à des catastrophes naturelles », ainsi qu'à développer des produits d'assurance contre les épidémies pour compléter les

efforts du Centre africain pour la prévention et la lutte contre les maladies;

3. Demande à la Commission de l'Union africaine d'étudier, avec l'appui du secrétariat de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, la possibilité de reproduire la structure institutionnelle et financière de la Mutuelle afin d'amener le secteur privé à participer à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 – en particulier dans les domaines de l'agriculture, des infrastructures ou des grands projets, tout en maintenant les normes continentales d'un investissement socialement responsable;

4. Demande aux institutions financières et aux partenaires de développement d'apporter leur soutien concernant la gestion des risques en Afrique, par le canal des institutions en place dirigées par des Africains;

5. Exhorte l'ensemble des États membres de l'Union africaine à signer l'Accord portant création de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques afin de tirer parti des services de conseil, des outils et des compétences de la Mutuelle;

6. Appelle les partenaires et les institutions de développement à appuyer la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, qui joue un rôle important dans la gestion des risques de catastrophes naturelles et l'adaptation aux changements climatiques.

Annexe III

Rapport de la réunion du Comité d'experts

Introduction

1. La réunion du Comité d'experts de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est tenue à Addis-Abeba du 25 au 27 mars 2015.

Première partie

I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

A. Participation

2. Les représentants des pays ci-après ont participé à la réunion: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les communautés économiques régionales suivantes étaient représentées: Autorité intergouvernementale pour le développement, Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté de développement de l'Afrique australe, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des pays des Grands Lacs et Marché commun de l'Afrique orientale et australe.

4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies indiqués ci-après étaient représentés: Agence internationale de l'énergie atomique, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureau des Nations Unies à l'Union africaine, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ONU-Habitat, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du travail, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la Santé, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Programme des Nations Unies sur le VIH/sida et Union internationale des télécommunications.

5. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies indiqués ci-après étaient représentés: Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Finlande, Japon, Norvège, République de Corée et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

6. Des représentants des organismes suivants étaient également représentés: Banque africaine de développement (BAD), Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, Eastern and Southern African Trade and Development Bank (PTA), Business Foundation du Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique et Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Union panafricaine des postes.

7. Les organisations et entités indiquées ci-après étaient représentées par des observateurs: Action Aid International, Action Jeunesse et Environnement, Agence des États-Unis pour le dével-

oppement international (USAID), African Forum and Network on Debt and Development (AFRO-DAD), African Leadership Forum (ALF), African Monitor, Association of African Universities, British Broadcasting Corporation (BBC), Capacity and Development Services, Center for Democratic Development, Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (ACARTSOD), Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Commission de l'océan Indien (COI), Community Emergency Response Initiative (CERI), Confédération syndicale internationale (CSI), Development Initiatives-Africa Hub, Development Research and Training, Fikir Leselam Development Organization, Freann Financial Services Limited, Fondation Bill et Melinda Gates, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), Fondation GK Kanki, Global Education, Fondation William et Flora Hewlett, Fonds mondial pour la nature (WWF), Global Fund, Infirmières sans frontières (Afrique et Asie), Information Network Security Agency, Institute for Conscious Global Change, Institute of Development Studies, Integrated Seed Sector Development, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Ligue des États arabes, MED Confederation, Mzalendo Trust, Ohaha Family Foundation, Organisation internationale de la Francophonie, Organization for Social Science Research in Eastern and Southern Africa, Overseas Development Institute, Oxfam International, Plan International, RMA Capital, Save the children, One Campaign, Statistics South Africa/National Bureau of Statistics, Société géologique d'Afrique, Third World Network (TWN), Transparency International Cameroun, Uganda Women Network (UWONET), Union européenne, Université de Waterloo, University of Cape Town, University of Münster et University of Oxford, World Vision International, World Wide Web Foundation.

B. Allocutions liminaires

8. La séance d'ouverture a été présidée par M. Bouh Sid'Ahmed, Premier Vice-Président du Bureau sortant, Conseiller technique au Ministère des finances de Mauritanie. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Anthony Mothae Maruping, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine; M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique et par M. Abraham Tekeste, Ministre d'État

des finances et du développement économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

9. Dans sa déclaration, M. Maruping a remercié les représentants pour leur présence et le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, pour son chaleureux accueil et la généreuse hospitalité réservée à toutes les délégations. Il a noté qu'il était important que la réunion permette de faire progresser le premier plan décennal du cadre de transformation structurelle adopté par la Conférence de l'Union africaine: l'Agenda 2063. Il a souligné que les pays africains s'étaient engagés à mettre en œuvre la transformation structurelle de leur économie en adoptant l'Agenda 2063, et a ajouté que ce processus appelait une action collective car il fallait prévoir la planification nécessaire aux niveaux national, régional et continental, mobiliser toutes les parties prenantes et arrêter des plans de financement viables.

10. Il a noté que les débats sur l'Agenda 2063 arrivaient à point nommé, puisque le monde préparait la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui aurait lieu à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015. Il a exhorté le Comité à prendre des dispositions efficaces et avisées, de sorte que la voix de l'Afrique soit entendue et pleinement prise en compte aux deuxième et troisième sessions de préparation du document final de la troisième Conférence sur le développement durables, qui se tiendraient respectivement en avril et en juin, ainsi qu'en juillet, à la Conférence même.

11. Il a indiqué que pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063, il faudrait s'appuyer sur le financement international, des réformes du système commercial international, le développement de la technologie et de l'innovation, et le renforcement des capacités; de même, il faudrait assurer la soutenabilité de la dette extérieure. Il a aussi souligné que les pays africains avaient besoin de statistiques précises pour planifier, contrôler et évaluer leurs programmes de transformation structurelle.

12. Il a salué la volonté des dirigeants africains qui, en 2008, avaient créé la zone de libre-échange tripartite qui regroupait les pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Il a estimé qu'il s'agissait d'une étape importante du processus d'intégration et a engagé

les autres communautés économiques régionales à s'inspirer de cette initiative.

13. M. Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique, a remercié le Gouvernement éthiopien de sa contribution à l'organisation de la réunion et de son soutien à la CEA dans le cadre de ce processus. Il a souligné la croissance impressionnante que l'Éthiopie avait atteinte, qui illustrait les progrès enregistrés, à une échelle plus vaste, par l'Afrique au cours des vingt dernières années. Il a cité à cet égard une série d'éléments positifs (la montée en puissance de la classe moyenne, la consolidation de la gestion macroéconomique, la planification du développement ou encore l'appréciation des produits de base) qui avaient été les principaux moteurs de cette croissance. La crise provoquée par l'épidémie de la maladie à virus Ébola et la contraction des marchés émergents n'avaient pas entamé les perspectives à moyen terme de l'Afrique.

14. Néanmoins, la croissance sur le continent ne s'était pas traduite par la création d'emplois; dans la plupart des cas, elle avait exacerbé les inégalités et, d'une manière générale, elle n'avait pas été ouverte à tous. Les économies africaines demeuraient caractérisées par l'activité économique à faible valeur ajoutée, situation qui entravait leur participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales, et faisait obstacle à une croissance économique durable. La transformation structurelle s'avérait être le moyen le plus sûr de parvenir au développement économique, car, à lui seul, le libre marché ne suffirait pas. Il était donc nécessaire d'établir des stratégies et de mettre en place une planification à long terme.

15. M. Hamdok a souligné qu'il était important que tous les partenaires s'emploient à relever les défis qu'entraînait la mise en œuvre de l'Agenda 2063, particulièrement en participant à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Il a rappelé aux participants que la position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 était le fruit de la collaboration qui s'était établie au niveau de la région. Il a émis le souhait que la réunion en cours permette de dégager des recommandations réalisables et des stratégies précises au sujet de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, en particulier pour ce qui était des initiatives de mobilisation, des partenariats et des engagements.

16. S'exprimant au nom des autorités fédérales de son pays, M. Tekeste a souhaité aux participants

la bienvenue en Éthiopie et à la réunion du Comité d'experts. Il a félicité la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, d'avoir organisé la réunion, qui était une occasion de réfléchir à des questions importantes concernant le continent. Il a noté que l'Agenda 2063 dégageait une nouvelle vision continentale, aux nombreuses conséquences pour ce qui était des plans de développement, de la mobilisation citoyenne et du financement du développement. Il a noté que les besoins de financement de l'Afrique étaient considérables, spécialement pour le commerce et les infrastructures. Il fallait que l'Afrique exploite ses propres richesses pour financer ses programmes, dont l'Agenda 2063.

17. Dans ce contexte, il a proposé des efforts concertés pour assurer le financement voulu et dégager des moyens plus efficaces et plus ouverts à tous de canaliser les fonds vers les destinations les plus efficaces ainsi que vers les marchés encore difficiles à atteindre. Pour ce faire, il faudrait mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources complète, et utiliser d'importantes ressources inexploitées qui pourraient couvrir des besoins d'investissement essentiels, par exemple dans les domaines du développement des compétences, de l'industrialisation et du développement des infrastructures. En outre, il était nécessaire d'intégrer des cadres d'orientation; en particulier, il fallait que l'Agenda 2063 inspire les stratégies, initiatives et plans nationaux de développement, afin que les aspirations et les objectifs des pays africains soient atteints.

18. Le succès de l'Agenda 2063 dépendait de la collaboration avec le secteur privé et de l'appropriation de cet ambitieux projet par toutes les parties prenantes, notamment les jeunes, les femmes et la diaspora. M. Tekeste a lancé un appel en faveur d'un cadre intérieur porteur, favorable à une participation publique active, conforme aux principes mondiaux de développement durable, dont le respect des droits de l'homme, l'ouverture à tous et l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Il a engagé les parties prenantes à tirer parti des ressources internationales et à faire en sorte que la voix de l'Afrique soit plus forte et mieux entendue dans les instances du développement à l'échelle mondiale. Il a souligné que l'Agenda 2063 reposerait sur les délibérations de la réunion en cours, qui prépareraient aussi la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à laquelle il a exhorté les participants d'assister. Il a réaffirmé

l'engagement ferme du Gouvernement éthiopien en faveur de l'Agenda 2063.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

19. Les pays ci-après ont été élus à l'unanimité par le Comité pour former le nouveau Bureau:

- a. Présidence: République-Unie de Tanzanie
- b. Première Vice-Présidence: Égypte
- c. Deuxième Vice-Présidence: Gabon
- d. Troisième Vice-Présidence: Afrique du Sud
- e. Rapporteur: Guinée

20. Le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.
4. Négociation intergouvernementale relative au programme de développement pour l'après-2015.
5. Révolution des données.
6. Évaluation des progrès réalisés concernant l'intégration régionale de l'Afrique.
7. Exposé sur le thème de la Conférence: « La mise en œuvre de l'Agenda 2063: Planification, mobilisation et financement au service du développement ».
8. Suivi du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.
9. Questions statutaires.
10. Questions diverses.
11. Examen et adoption du projet de rapport de la réunion du Comité d'experts et des projets de résolution.
12. Clôture de la réunion.

Deuxième partie: Compte rendu des travaux

III. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique [point 3 de l'ordre du jour]

A. Exposé

21. Le représentant du secrétariat a donné un aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique, et mis en lumière les principaux messages figurant dans le document E/ECA/COE/34/3-AU/STC/FMEPI/EXP/3(I). Les perspectives de croissance de l'Afrique demeuraient bonnes (la croissance était en moyenne de 5 %) et le continent faisait des progrès économiques et sociaux, malgré les difficultés régionales et mondiales. La croissance remarquable du continent reposait sur l'amélioration de la gouvernance et de la gestion macroéconomique, la montée en puissance de la classe moyenne et la poussée de la demande, la diversification des liens commerciaux et d'investissements avec les partenaires émergents et, enfin, l'amélioration de l'intégration régionale et de la diversification des partenariats commerciaux intra-africains. Néanmoins, à moyen terme, le continent était vulnérable aux risques de tassement de la croissance, en raison de la chute des prix des produits de base et de la faiblesse de la reprise économique des pays développés.

22. Pour ce qui était du développement social, l'Afrique continuait de progresser, s'agissant de la réduction de la pauvreté, de la parité des sexes, de la présence des femmes au Parlement, ou encore de la santé; néanmoins, les fondamentaux sous-jacents de la croissance à long terme et de la transformation structurelle, tels que la qualité de l'enseignement, demeuraient inappropriés. Malgré les robustes résultats économiques enregistrés depuis dix ans, la croissance soutenue ne s'était pas concrétisée par une baisse de la pauvreté ni par la création d'emplois décents pour les très nombreux jeunes du continent. Si cette tendance se confirmait, l'Afrique serait incapable de tirer pleinement parti de son dividende démographique et de réaliser son potentiel de développement au cours des dix années suivantes.

23. Pour se développer durablement, l'Afrique devait mettre davantage l'accent sur la transformation structurelle et la croissance pour tous, par le biais

de sa capacité de production, soutenue par l'apport de valeur ajoutée et la valorisation des produits de base et des ressources naturelles. À cet égard, le continent devait adopter des politiques visant à améliorer le cadre d'activité de ses entreprises, combler son retard s'agissant d'infrastructures et de capital humain, réduire son déficit de financement en profitant de la mobilisation des ressources, et favoriser les secteurs concurrentiels en déplaçant la main-d'œuvre des secteurs à faible productivité vers les secteurs à forte productivité, tels que l'industrie.

B. Débat

24. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont dit que la croissance du continent s'était caractérisée par des niveaux élevés de disparités entre les pays, une productivité faible et des possibilités d'emploi trop rares. Il fallait davantage faire porter l'accent sur l'amélioration de l'infrastructure économique et sociale, en vue d'encourager l'investissement privé et la lutte contre les obstacles qui freinaient le développement du secteur privé et l'intégration régionale. Il fallait aussi mettre au point des indicateurs sociaux, en particulier concernant le marché du travail car, s'il disposait de tels indicateurs, le continent pourrait produire des statistiques précises sur le marché du travail et, donc, formuler des politiques d'éducation adéquates, ce qui était important, les résultats scolaires ayant des incidences sur l'intégration sociale et la transformation structurelle. Les participants ont estimé que cet aspect des politiques publiques était essentiel pour tirer le meilleur parti possible du dividende démographique du continent. Ils ont également discuté de la précision de certains indicateurs, souligné le fait qu'il fallait que le continent se dote d'un mécanisme d'alerte (le futur Observatoire du développement économique), pour être mieux à même d'anticiper les crises ou d'en mesurer les éventuelles répercussions sur les économies africaines, et de calculer la qualité et la durabilité de la croissance actuelle et des résultats économiques, afin de déterminer les moyens de réaliser le plein potentiel du continent et de susciter une croissance sans laissés pour compte.

C. Recommandations

25. Compte tenu du débat qu'il venait de tenir, le Comité a fait les recommandations ci-après:

- a. Les pays africains devraient utiliser les progrès accomplis et continuer d'établir de ro-

bustes institutions pour améliorer le cadre d'activité des entreprises et promouvoir la gouvernance économique et la gestion macroéconomique, afin d'accroître la résilience aux chocs extérieurs.

- b. Les pays africains devraient élaborer des stratégies pour combler le fossé en capital humain et mettre en œuvre les politiques éducatives nécessaires pour doter les jeunes africains des compétences demandées sur le marché du travail, afin de tirer pleinement parti du dividende démographique et assurer l'égalité des chances à tous les Africains.
- c. Il faudrait créer un mécanisme d'alerte précoce (le futur « Observatoire du développement économique ») pour anticiper les crises ou en mesurer les conséquences potentielles sur les économies africaines.
- d. Les pays africains devraient développer les infrastructures physiques, notamment dans les domaines du transport et de l'énergie, pour combler le déficit du continent dans ce domaine, afin de renforcer le commerce intra-africain, d'attirer l'investissement privé et de pallier la faiblesse du secteur de la transformation par des stratégies de transformation structurelle efficaces.

IV. Négociation intergouvernementale relative au programme de développement pour l'après-2015 [point 4 de l'ordre du jour]

A. Exposé

26. Le représentant du secrétariat a dressé un bref aperçu du processus de consultations qui avait abouti à la formulation de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et à son adoption par la Conférence de l'Union africaine à sa session tenue en janvier 2014. Il a comparé les domaines de priorité de la Position commune avec ceux qui figuraient dans le rapport du Groupe ouvert sur les objectifs du développement durable de l'Assemblée générale et montré qu'il y avait convergence sur le fond, dans les priorités retenues dans les deux documents.

27. Le représentant du secrétariat a aussi comparé les six éléments fondamentaux recensés dans

le rapport de synthèse du Secrétaire général concernant le programme de développement durable de l'après-2015 avec les priorités définies dans la Position commune, et a indiqué que la science et la technologie ne figuraient pas parmi les six éléments du rapport du Secrétaire général et n'étaient mentionnés que dans la section consacrée à la mobilisation des moyens de mise en œuvre. Il a aussi noté que, sur la question de la justice, le rapport du Secrétaire général était axé sur la reconstruction des sociétés après crise ou conflit, tandis que la Position commune mettait l'accent sur la prévention et les causes fondamentales de conflit. Il a aussi comparé la Position commune africaine et les positions de divers pays sur le programme de développement de l'après-2015.

28. Le représentant du secrétariat a présenté la feuille de route proposée par les coprésidents de la négociation intergouvernementale sur le programme de développement pour l'après-2015 et celle établie pour l'élaboration d'indicateurs et de mécanismes de contrôle des objectifs du développement durable. Un groupe africain de négociateurs du programme de développement pour l'après-2015 avait été créé et chargé de coordonner l'action menée, de faire en sorte que l'Afrique parle d'une seule voix et d'établir des alliances avec d'autres régions, l'objectif ultime étant que les priorités de l'Afrique figurent bien dans le programme pour l'après-2015.

29. Le représentant du secrétariat a aussi souligné qu'il fallait tenir des consultations nationales sur la mise au point d'indicateurs concernant les objectifs de développement durable, qui donneraient lieu à une consultation continentale où les priorités de l'Afrique seraient exprimées, et qui éclaireraient les débats finaux sur la mise au point d'indicateurs concernant les objectifs du développement durable.

B. Débat

30. Pendant le débat qui a suivi, divers participants ont souligné le lien qui existait entre le programme de développement pour l'après-2015 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ils se sont enquis des éléments de la Position commune africaine qui avaient été pris en compte dans les débats sur le programme de développement pour l'après-2015 et ont noté qu'il fallait également dégager les points de divergence entre les deux instruments et élaborer des stratégies pour faire en sorte que les négociateurs africains parlent d'une seule voix sur les questions mises en évidence dans la Position commune africaine. Ils

ont souligné qu'il fallait davantage d'éclaircissements et qu'il convenait d'approfondir la discussion sur les négociations intergouvernementales relatives au programme de développement pour l'après-2015 et, plus particulièrement, sur les objectifs, les cibles et les indicateurs, et ont préconisé l'échange de documents relatifs à ces négociations.

31. D'autres participants ont soulevé la question de l'élaboration d'indicateurs pour le programme de développement pour l'après-2015 et souligné qu'il fallait soutenir les pays à cet égard. Dans le cadre du programme d'action concernant les indicateurs, une concertation panafricaine sur les cibles et les indicateurs était prévue pour mai 2015, l'objectif étant de vérifier qu'ils correspondaient bien aux priorités fondamentales de l'Afrique.

C. Recommandations

32. Compte tenu du débat qu'il venait de tenir, le Comité a fait les recommandations ci-après:

- a. La Commission de l'Union africaine devrait tenir les pays au courant des progrès des négociations intergouvernementales relatives au programme de développement pour l'après-2015.
- b. Les pays devraient renforcer la capacité des statisticiens africains de formuler, d'appliquer et d'évaluer des indicateurs. Il conviendrait aussi d'établir un mécanisme régional pour élaborer de tels indicateurs.
- c. Les États membres devraient d'urgence achever d'établir leurs indicateurs sur les objectifs du développement durable pour respecter les délais de 2016 fixés par la Commission de statistique de l'ONU.
- d. Les États membres devraient participer activement à la formulation des cibles et indicateurs correspondant aux objectifs du développement durable en organisant des consultations nationales avec les parties prenantes et en participant à la consultation continentale relative à la formulation d'indicateurs traduisant les priorités de l'Afrique, dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.
- e. Le groupe africain des négociateurs devrait parler d'une seule voix, coordonner son action et adopter une stratégie visant à ce

que la Position commune africaine figure pleinement dans le Document final sur le programme de développement pour l'après-2015.

- f. Tous les États membres devraient appuyer les négociateurs africains au sujet du programme de développement pour l'après-2015.

V. Révolution des données [point 5 de l'ordre du jour]

A. Exposé

33. Le représentant du secrétariat a fait un exposé sur la révolution des données en Afrique, structuré autour des éléments ci-après: point sur le développement de la statistique en Afrique; avancement de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique; avancement de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique; point sur la création de l'Institut de statistique qui sera basé à Tunis et du Centre panafricain de formation statistique à Yamoussoukro; et la révolution des données dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

34. Le représentant du secrétariat a indiqué que des progrès considérables avaient été réalisés dans de nombreux domaines de la statistique en Afrique, mais qu'il restait plusieurs difficultés, notamment l'absence de volonté politique, l'allocation inefficace des ressources et la faiblesse des capacités des systèmes statistiques nationaux. La Charte africaine de la statistique était entrée en vigueur suite à sa ratification par 16 pays depuis avril 2014, alors que 22 pays ne l'avaient pas encore signée et ratifiée. Il a souligné la nécessité de continuer à demander à tous les pays africains de ratifier la Charte et d'aligner leur législation statistique et leurs stratégies nationales de développement de la statistique sur les principes de la Charte.

35. L'orateur a aussi souligné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique. Plusieurs groupes de travail avaient enregistré d'énormes progrès dans différents domaines, notamment les statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité, avec la création par la Commission de statistique de l'ONU, à sa quarante-sixième session, d'un groupe d'étude sur la gouvernance statistique; les recensements de la population et du logement de 2010; la série de 2011 du Programme de comparaison in-

ternationale; le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil; la Déclaration de Yamoussoukro, adoptée en février 2015 à la troisième Conférence des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, sur l'institutionnalisation de la décennie 2015-2024 comme décennie de l'enregistrement des faits et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique et la proclamation d'une Journée africaine de l'enregistrement des faits et de l'établissement des statistiques de l'état civil.

36. Le représentant du secrétariat a informé les participants des progrès relatifs à la création de l'Institut africain de la statistique et du Centre panafricain de formation statistique. La Commission de l'Union africaine devait, en collaboration avec le Gouvernement tunisien et le Gouvernement ivoirien, accélérer le processus en allouant ressources matérielles et financières pour que ces deux institutions deviennent opérationnelles.

37. L'orateur a également insisté sur l'importance d'une révolution des données en Afrique qui permettrait à l'Afrique de produire des données de qualité et des indicateurs pour le suivi et l'évaluation du programme de développement pour l'après-2015 et de l'Agenda 2063. Une révolution des données élargirait le champ d'application de ce qu'on pourrait appeler des « écosystèmes de données » dans les pays africains.

B. Débat

38. Dans le débat qui a suivi, les participants ont réaffirmé le rôle et la nécessité de données fiables et crédibles, particulièrement dans le contexte de l'Agenda 2063. Ils ont fait observer que l'élaboration d'indicateurs de gouvernance avait progressé, mais qu'il restait encore beaucoup à faire dans le domaine de la comptabilité nationale. Les participants ont insisté sur l'importance des capacités institutionnelles et humaines, de la qualité des données, de la normalisation des données et de l'harmonisation des politiques statistiques sur tout le continent et ont souligné l'importance de la mise en œuvre intégrale de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique. Une révolution des données était pertinente pour combler les lacunes en matière de données et rationaliser des sources de données ayant des degrés différents de fiabilité et de qualité. La révolution de données permettrait aussi d'exploiter les nou-

velles technologies et les partenariats afin de combler les lacunes et les besoins de façon novatrice. Il était toutefois important de veiller à ce que le concept de révolution des données soit bien compris par tous les intervenants concernés. Une conférence de haut niveau se tiendrait du 27 au 29 mars 2015, en marge de la présente Réunion annuelle conjointe, afin de réaliser un consensus sur la définition du nouvel écosystème de données de l'Afrique.

39. L'une des principales difficultés mentionnées était le personnel limité pour gérer l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil aussi bien à la Commission économique pour l'Afrique et qu'à la Commission de l'Union africaine. Ce problème était abordé en s'appuyant sur l'expertise d'un groupe restreint d'experts du domaine, avec le soutien du Gouvernement sud-africain. La faible priorité accordée à la génération, à l'analyse et à la diffusion de statistiques au niveau national a aussi été mentionnée.

40. Les participants ont débattu de la progression de la création de l'Institut africain de la statistique et du Centre panafricain de formation statistique dans le contexte de l'harmonisation et de la coordination des statistiques et du renforcement des capacités statistiques aux niveaux local, national, sous-régional et régional. La création de ces institutions découlait des décisions adoptées par la Conférence de l'Union africaine à ses sessions de janvier 2013 et de janvier 2014, respectivement. Les participants ont pris acte des progrès significatifs réalisés en vue de la mise en place de l'Institut et du Centre de formation et ont demandé un appui en faveur de ces deux institutions.

C. Recommandations

41. À la lumière des débats, le Comité d'experts a formulé les recommandations ci-après:

- a. Les pays africains qui ne l'ont pas encore fait sont invités à signer, ratifier et intégrer dans leur droit national la Charte africaine de la statistique dans les meilleurs délais;
- b. La Déclaration de Yamoussoukro déclarant la décennie 2015-2024, Décennie de repositionnement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les programmes de développement continentaux, régionaux et nationaux en Af-

rique devraient être mise en œuvre par les pays;

- c. Les pays individuels devraient effectuer la série 2020 des recensements de la population afin de garantir la comparabilité entre les pays;
- d. Les pays sont invités à mettre en œuvre le Programme africain de génération de statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité et la Commission de l'Union africaine devrait veiller à ce qu'il soit intégré dans le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs;
- e. Les pays sont invités à appliquer la décision de Ouagadougou de 2004 sur la mesure du marché du travail et l'amélioration des statistiques relatives aux investissements du secteur informel et du secteur privé;
- f. La Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine devraient renforcer d'urgence leurs capacités internes en vue de la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil, et devraient bénéficier de l'appui des partenaires dans cette entreprise;
- g. La Commission de l'Union africaine devrait accélérer la mise en place de l'Institut africain de la statistique et du Centre panafricain de formation statistique, et renforcer les centres de formation statistique existants afin d'assurer une meilleure coordination et harmonisation des statistiques en Afrique;
- h. Les gouvernements de la Côte d'Ivoire et de la Tunisie devraient allouer des ressources et des équipements adéquats pour la mise en place de l'Institut de statistique de l'Union africaine et du Centre panafricain de formation statistique;
- i. La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement devraient prendre les rênes de la mobilisation des ressources concernant l'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques d'état civil.

VI. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique [point 6 de l'ordre du jour]

A. Exposé

42. Le représentant du secrétariat a fait le point sur l'état actuel de l'intégration régionale, en mettant un accent particulier sur le développement des infrastructures. Il a fait observer que toutes les communautés économiques régionales avaient fait des efforts considérables dans le domaine de l'intégration régionale, certaines de ces communautés étant allées plus loin en signant une charte sur l'intégration économique et monétaire.

43. En dépit des progrès accomplis, la mise en œuvre de l'intégration régionale se heurtait toujours à des obstacles tant traditionnels que nouveaux, tels que l'insuffisance des infrastructures, la mauvaise gouvernance, des préoccupations en matière de souveraineté, la multiple appartenance aux communautés économiques régionales, ainsi que de nouvelles épidémies comme Ebola, qui avait durement touché les pays d'Afrique de l'Ouest. En réponse à ces défis, les dirigeants africains avaient pris des mesures énergiques, dont la décision adoptée en avril 2013 à Port-Louis (Maurice) par la sixième Conférence des ministres de l'Union africaine chargés de l'intégration régionale appelant l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement à prendre les dispositions nécessaires pour accélérer le programme d'intégration régionale.

44. Le présentateur a en outre indiqué que l'infrastructure jouait un rôle crucial dans l'accélération de l'intégration régionale et de la croissance économique en Afrique. Il a, à cet égard, souligné l'importance qu'il y avait à mettre en œuvre des initiatives régionales et continentales comme le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique. Faisant observer qu'il existait un décalage entre les besoins d'investissement en infrastructures et les ressources disponibles, il a invité les États africains à soutenir et à renforcer les initiatives sur les sources innovantes de financement, comme la taxe sur les billets d'avion, sur les factures d'hôtel et sur les transactions financières.

B. Débat

45. Les participants se sont accordés à reconnaître qu'il n'y aurait pas d'intégration régionale sans

volonté politique. Ils ont appris que de nombreuses décisions sur l'intégration régionale avaient déjà été adoptées par les dirigeants africains, mais que ces décisions n'étaient pas mises en œuvre aux niveaux régional et national. Pour faire face à ces difficultés, il a été jugé indispensable d'intégrer les décisions arrêtées aux niveaux régional et continental dans les plans stratégiques nationaux. Les participants ont en outre appelé à accélérer la mise en œuvre des initiatives d'intégration régionale, notamment le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Ils ont aussi fait observer que l'exécution du programme d'intégration régionale se ressentait des critères d'évaluation de l'intégration régionale, tant au niveau régional que continental, et que certains des objectifs fixés sur la base d'indicateurs économiques n'étaient pas réalistes et qu'ils devaient être révisés.

46. Financer les activités et les programmes d'intégration régionale, en particulier dans le domaine des infrastructures, restait un des défis majeurs à relever. La mobilisation des ressources internes ne saurait répondre à tous les besoins de financement des infrastructures en Afrique. Il était essentiel de trouver d'autres sources pour financer le développement des infrastructures. La coopération Sud-Sud aussi avait un rôle clef à jouer dans l'appui au financement du développement des infrastructures, même si la coordination à ce niveau demeurait un problème qui devait être traité. En outre, il a été proposé que les banques centrales africaines jouent un rôle actif dans la mobilisation des fonds pour financer le développement des infrastructures. Il a été expliqué que, dans le cadre d'efforts pour mobiliser davantage de fonds, la Guinée, l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique et le Programme des Nations Unies pour le développement envisageaient d'organiser un forum destiné à inventorier des ressources pouvant favoriser la réalisation des objectifs énoncés dans le programme de développement pour l'après-2015.

47. Le manque de capacités pour l'intégration régionale au niveau national restait un problème s'agissant de la négociation et de la mise en œuvre d'initiatives régionales et nationales sur l'intégration. Il a été signalé qu'un certain nombre de pays ne sont pas pleinement conscients de certaines des décisions prises aux niveaux continental et régional relativement à l'intégration. Il était donc nécessaire pour les États membres de renforcer la sensibilisation à l'intégration régionale, y compris par l'éducation

et la formation. Certains pays avaient déjà pris des initiatives pour sensibiliser leurs citoyens aux avantages de l'intégration régionale. Par ailleurs, l'accent a été mis sur la nécessité de disposer de données de qualité pour suivre et évaluer efficacement les questions d'intégration régionale. À cet égard, les participants ont souligné qu'il était important qu'il y ait un dialogue nourri entre les institutions panafricaines comme l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement ou le Programme des Nations Unies pour le développement dans l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données.

C. Recommandations

48. À l'issue du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes:

- a. Les États membres devraient renforcer le partage des connaissances sur les questions d'intégration régionale, notamment par l'éducation et la formation, avec les principales parties prenantes;
- b. Les États membres devraient soutenir et renforcer les initiatives sur les sources innovantes de financement, comme décidé par la Conférence de l'Union africaine à sa session de janvier 2015;
- c. Les banques centrales africaines devraient aider activement les États dans la mobilisation des ressources en faveur des initiatives d'intégration régionale, en particulier s'agissant des infrastructures;
- d. La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement devraient renforcer la collecte de données en particulier celles sur les infrastructures, le commerce et l'industrie, la production et la consommation, et l'utilisation du Programme de comparaison internationale qui donne des informations sur la consommation en Afrique en utilisant des politiques monétaires et de crédit appropriées;
- e. Les communautés économiques régionales devraient réviser les indicateurs utilisés pour évaluer l'intégration régionale;
- f. La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et les États membres devraient renforcer

la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour appuyer l'intégration de l'Afrique.

VII. Présentation et examen du thème de la Conférence « Mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement au service du développement » [point 7 de l'ordre du jour]

A. Exposé

49. M. Christopher Kachiza, Directeur par intérim de la planification stratégique à la Commission de l'Union africaine, a présenté trois exposés: le premier a résumé le document de synthèse sur le thème de la Conférence « Mise en œuvre de l'Agenda 2063: planification, mobilisation et financement au service du développement »; le deuxième portait sur le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063; et le troisième sur la stratégie de financement et de mobilisation des ressources intérieures.

50. Dans son premier exposé, l'orateur a expliqué la genèse de l'Agenda 2063. Ce processus avait été guidé par la Vision 2063 de l'Union africaine et les déclarations solennelles adoptées à la Conférence de l'Union africaine à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation de l'Unité africaine. Il a défini l'Agenda 2063 comme un cadre stratégique pour la transformation socioéconomique du continent dans les 50 prochaines années, qui prolongeait la mise en œuvre d'initiatives continentales passées et entendait accélérer l'exécution de celles en cours en vue de la croissance et du développement durable. Il s'agissait d'une ambition, d'un cadre porteur de transformation et d'un plan, qui s'inspiraient des cadres précédents pour situer le continent dans le contexte mondial en évolution.

51. L'Agenda 2063 visait à tirer parti des avantages comparatifs du continent pour éradiquer la pauvreté, tout en instaurant une paix durable et une stabilité et en autonomisant les femmes et les jeunes. L'initiative avait été conçue au moyen de consultations larges avec des parties prenantes actives dans différents secteurs sur le continent. L'Agenda 2063 comprenait un document-cadre et sa version populaire, qui avaient été adoptés par la Conférence de l'Union africaine en janvier 2015, ainsi qu'un premier plan décennal de mise en œuvre qui était en

cours d'élaboration et devait être soumis aux organes politiques en juin 2015. Ce dernier reposait sur sept aspirations dégagées des consultations et des études techniques menées. Pour chaque aspiration, des objectifs et des domaines prioritaires avaient été définis pour faciliter son intégration dans les cadres existants. Le cadre comprenait six chapitres, qui couvraient l'analyse de la situation et des risques et les stratégies d'atténuation des risques.

52. Dans le deuxième exposé, l'orateur a fourni des informations quant aux progrès réalisés à ce jour dans l'élaboration du projet de plan décennal, en a présenté la structure et la portée et détaillé les prochaines étapes jusqu'à l'achèvement du projet. Le plan était en cours d'élaboration, conformément à une directive du Conseil exécutif de l'Union africaine. Il comportait des domaines prioritaires, des cibles spécifiques, des stratégies indicatives et des mesures et précisait les rôles et responsabilités aux niveaux national, régional et continental, afin de guider toutes les parties prenantes dans les dix premières années de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le plan isolait les principaux facteurs de réussite et risques, et définissait également des stratégies d'atténuation. Il reposait sur les principes de subsidiarité, de complémentarité, de responsabilisation et de transparence. Le suivi et l'évaluation constituait un élément fondamental du plan, ainsi que le besoin impératif de déterminer les compétences nécessaires à son exécution et les lacunes qui devaient être comblées en la matière. Les consultations avec les parties prenantes avaient débuté, en vue de faciliter l'adaptation de l'Agenda 2063 aux situations nationales et sa mise en œuvre.

53. Dans son troisième exposé, il a noté que la stratégie de financement tenait compte des études et initiatives sur la mobilisation des ressources intérieures qui étaient en cours ou s'étaient récemment terminées. Il s'agissait notamment des propositions du Groupe de haut niveau sur les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine, dirigé par l'ancien Président du Nigéria, Olesgun Obasanjo; du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, dirigé par l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki; de l'étude sur la mobilisation de ressources financières intérieures pour mettre en œuvre les programmes nationaux et régionaux du NEPAD; et de la stratégie de mobilisation des ressources de la Commission de l'Union africaine.

54. La stratégie partait du constat que le panorama du financement du développement avait con-

sidérablement changé ces dix dernières années, qu'il s'agisse de ses acteurs, de ses moteurs ou des instruments de financement. Ces instruments avaient évolué tant du point de vue institutionnel que stratégique, s'écartant des mécanismes traditionnels de la coopération au développement et faisant du financement du développement une sphère multipolaire. Dans le cadre de la stratégie, les usages potentiels des fonds avaient été établis et catégorisés avec les instruments utiles de mobilisation des ressources et de médiation, ainsi que les mesures à prendre pour réaliser telle ou telle activité de mobilisation des ressources intérieures.

55. L'orateur a présenté les principales difficultés auxquelles se heurtait le financement, ainsi que les instruments de financement et dispositifs institutionnels existants. Étant donné leur ampleur et leur complexité, les besoins de financement de l'Agenda 2063 obligeaient l'Afrique à envisager les marchés financiers intérieurs et internationaux comme sources complémentaires de financement de la plupart de ses projets industriels à grande échelle, de ses projets d'infrastructures et de ses lignes de crédit pour ses transactions commerciales.

56. Après les exposés, les représentants de la Mauritanie et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont présenté, pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest respectivement, des points de vue sous-régionaux sur l'Agenda 2063. Le représentant de la Mauritanie a fait remarquer que l'Agenda 2063 avait fait l'objet de discussions à la réunion précédente du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, tenu à Rabat en mars 2015. Le Comité avait souligné la dimension stratégique du plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et relevé le financement comme une contrainte cruciale pouvant peser sur sa mise en œuvre. Il avait suggéré un certain nombre de mesures destinées à s'affranchir de cette contrainte, notamment des réformes des systèmes financiers nationaux visant à améliorer la capacité des États membres de mobiliser l'épargne, et la diversification des sources de financement du développement, la mobilisation des ressources intérieures devant recevoir une attention particulière. Le Comité avait engagé les partenaires extérieurs à tenir leurs engagements en matière d'aide publique au développement et recommandé que soit créé un fonds pour financer l'Agenda 2063 et que soient développées des sources innovantes de financement.

57. Le représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a mis en évidence les facteurs qui auraient des effets positifs sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, notamment: des systèmes solides de statistique et de planification du développement au niveau national; des mécanismes robustes de suivi et d'évaluation; et de fortes capacités de mobilisation des ressources intérieures. Il a aussi souligné l'importance du cadre institutionnel au niveau national, notant que les pays avaient besoin d'une coordination au niveau ministériel pour assurer la cohérence entre tous les ministères concernés par la mise en œuvre des plans et stratégies de développement.

B. Débat

58. Dans le débat qui a suivi, les participants ont félicité l'orateur pour la qualité et l'exhaustivité de ses exposés. Ils ont noté que le document-cadre de l'Agenda 2063 avait été adopté par la Conférence de l'Union africaine. Dès lors, les délibérations en cours ne visaient pas à réviser le document mais à fournir des contributions au premier plan décennal de mise en œuvre, en cours d'élaboration. Plusieurs questions relatives à la mise en œuvre effective de l'Agenda 2063 ont été abordées, dont la plupart concernaient le rôle des statistiques, le suivi et l'évaluation, le renforcement des capacités et l'alignement du plan continental sur les plans nationaux et régionaux de développement. Les participants sont tombés d'accord sur le fait que les États membres devraient maîtriser et diriger la mise en œuvre de l'Agenda, et que cela obligerait les communautés économiques régionales à ajuster leur action en conséquence. Ils ont aussi souligné qu'il serait utile de donner aux principales parties prenantes la maîtrise de la mise en œuvre de l'Agenda. Parmi les autres thèmes couverts pendant le débat, figuraient le rôle de la jeunesse et l'autonomisation des femmes, les activités de recherche-développement, la communication et l'atténuation des risques.

59. Les participants ont relevé qu'il fallait adopter des politiques économiques et sociales équilibrées, et veiller à ce que les politiques soient souples et dynamiques, pour qu'elles puissent être adaptées, à la lumière de tout fait nouveau.

60. Les participants ont souligné l'importance des données et de leur analyse pour le développement et ont insisté sur le fait que les décisions concernant l'Agenda 2063 devraient reposer sur des

données factuelles crédibles. Il fallait par conséquent soutenir les initiatives visant à renforcer la capacité statistique de l'Afrique. Il était essentiel d'établir les données de référence dans les domaines prioritaires de l'Agenda 2063, vu que cela permettrait de mesurer de manière crédible les progrès de sa mise en œuvre. Cela exigeait de définir des indicateurs pertinents grâce à un processus ouvert associant toutes les principales parties prenantes. Il a été reconnu que les pays africains n'étaient pas tous au même niveau de développement social et économique et qu'il fallait faire preuve de souplesse dans la mise en œuvre de l'Agenda. Les pays devaient adopter des politiques adaptées à leurs particularités, afin de réaliser les objectifs de l'Agenda 2063.

61. Un échange approfondi sur le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 s'est ensuivi, au cours duquel les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'une méthode clairement définie pour suivre et évaluer le plan continental. Ils ont souligné qu'il fallait évaluer périodiquement l'harmonisation des stratégies nationales et régionales de développement avec l'Agenda 2063. À cet égard, ils ont estimé que les États membres et les communautés économiques régionales devraient intégrer à leurs plans de développement des activités qui contribueraient à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063. Au fond, il fallait élaborer les critères qui permettraient d'évaluer le degré de concordance entre l'Agenda 2063 et les plans nationaux et régionaux, ainsi que le cadre de suivi qui accompagnerait ces critères. Les participants ont insisté sur la nécessité de faire preuve de réalisme à l'heure d'établir le calendrier de réalisation des objectifs contenus dans les plans de développement de l'Afrique, et ont mis en garde contre la fixation de délais qui seraient difficiles à tenir, car cela entacherait la crédibilité de ces plans. Certains participants ont estimé qu'une période de 10 ans était trop longue pour un plan d'exécution, et d'autres ont indiqué qu'une coordination effective entre toutes les parties prenantes était nécessaire aux niveaux national et régional pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

62. Les participants ont insisté sur la nécessité d'examiner de manière critique les initiatives de développement passées et en cours en Afrique, telles que le Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, le Traité instituant la Communauté économique africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et d'en tirer les enseignements

pour préparer le plan d'exécution de l'Agenda 2063. Cela permettrait d'éviter les gaspillages d'énergie et de ressources rares. Ils ont fait remarquer que 2 des 50 années de l'Agenda s'étaient déjà écoulées et ont souligné qu'il fallait accélérer l'élaboration du premier plan décennal de mise en œuvre.

63. Il a été signalé qu'il importait d'élaborer une stratégie de communication pour l'Agenda 2063. Les participants ont fait valoir que l'Agenda devait être assimilé par les États membres, ces derniers étant au cœur de sa mise en œuvre. Cela nécessitait la mise en place d'une campagne de sensibilisation pour mobiliser des soutiens nationaux, des secteurs public et privé, à sa mise en œuvre. De manière générale, un plan de communication bien conçu était indispensable pour garantir la maîtrise nationale et régionale de l'Agenda 2063.

64. Les participants ont estimé le renforcement des capacités par les États membres, les communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine indispensable à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ils ont également considéré le besoin de renforcement des capacités variables d'un pays à l'autre compte tenu des différences de niveau de développement économique et social. Par conséquent, une procédure uniforme de renforcement des capacités avait peu de chances de réussir sur le continent. Les participants ont considéré la statistique, la planification du développement et les négociations comme des domaines importants où le renforcement des capacités permettrait de perfectionner les compétences existant sur le continent. Les faibles capacités des institutions et l'absence de statistiques fiables empêchant la formulation de plans de développements nationaux judicieux et efficaces et le suivi des progrès accomplis en matière de croissance et de transformation économique sans exclusive, il fallait renforcer les bureaux nationaux de la statistique afin qu'ils soient à même de produire des statistiques actualisées, fiables et ventilées. Des compétences en matière de planification du développement étaient nécessaires pour assurer la viabilité de l'Agenda 2063, l'initiative ne pouvant être viable qu'en cas d'appropriation locale des résultats et de leur reproduction et amplification par les États membres. S'agissant des compétences de négociation, les États membres et les institutions chargées de la planification, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 devaient constituer ou renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles pour mieux négocier avec les institutions partenaires et les gou-

vernements sur les questions relatives au programme de développement du continent.

65. Globalement, les participants ont admis que la mise en œuvre de l'Agenda 2063 pouvait constituer un véritable défi. Pour la faciliter, les États membres devaient jouer un rôle de premier plan, en commençant par aligner leurs cadres de planification du développement national à moyen et long terme sur l'Agenda. Pour certains pays, cela devrait être relativement facile, leurs aspirations et celles énoncées dans l'Agenda étant similaires. Cependant, cela pourrait être un défi pour les pays n'ayant pas les moyens de procéder à un tel alignement. Il faudrait aussi que les pays adoptent une approche globale du développement. Pour être efficaces, les efforts d'adaptation et d'alignement devraient aller jusqu'au niveau des districts, là où vit la majorité de la population.

66. Il a été noté que le principe de subsidiarité serait appliqué dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Cela signifiait que des mesures seraient prises par les États membres au niveau national, par les communautés économiques régionales au niveau sous-régional et par la Commission de l'Union africaine au niveau continental. La recherche-développement a également été jugée indispensable à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063, des objectifs ne pouvant être réalisés cependant qu'en situation de paix et de sécurité sur le continent. À cet égard, le programme phare de l'Agenda 2063 visant à mettre fin aux conflits armés d'ici à 2020 était louable, l'accent étant mis surtout sur les femmes et les filles, particulièrement vulnérables en situation de guerre et de conflit.

67. Les participants ont jugé importante l'aspiration de l'Agenda 2063 à une Afrique dont le développement serait maîtrisé par la population, une Afrique comptant sur le potentiel de sa population, en particulier les jeunes et les femmes, une Afrique dont les enfants seraient bien traités. Ils ont qualifié de dimensions majeures de l'Agenda l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes, et estimé nécessaire de faire en sorte de consulter les organisations de femmes et de prendre en compte leurs besoins dans l'élaboration du plan d'action décennal pour la mise en œuvre de l'Agenda. Ces besoins et priorités devaient également être incorporés aux objectifs, domaines prioritaires, cibles et indicateurs du cadre de transformation structurelle de l'Afrique.

68. Compte tenu de la perspective à long terme de l'Agenda 2063, les participants ont jugé qu'il fallait porter une attention particulière aux jeunes et aux

enfants dans le plan d'action décennal de sa mise en œuvre, l'exploitation du dividende démographique du continent étant une dimension importante de l'Agenda.

69. Les participants ont jugé variable d'un pays à l'autre la capacité de mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre des plans de développement. S'agissant de la gestion des finances publiques, ils ont trouvé nécessaire de réduire les fuites dues à l'inefficacité et d'optimiser la mobilisation des ressources. Pour ce faire, il fallait améliorer la transparence et la responsabilisation en adoptant des normes budgétaires et des règles de passation de marchés publics appropriées. Les pays étaient encouragés à mobiliser l'appui des partenaires pour compléter les ressources intérieures. Le rôle important du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises, a été souligné par les participants qui ont également insisté sur la création d'un environnement favorable à l'activité du secteur privé tant local qu'étranger. L'absence de crédit disponible et abordable, à court comme à long terme, a été relevé comme une entrave au développement du secteur privé en Afrique. Les institutions financières africaines, les banques centrales et les institutions internationales pourraient toutes contribuer à lever cette contrainte, notamment par des mécanismes comme les fonds de garantie et l'appui aux partenariats public-privé.

70. Les participants ont insisté sur le rôle des banques centrales dans le financement du développement. Tout en reconnaissant les limites imposées à l'action des banques centrales par la législation nationale par le passé, ils ont estimé pertinent que leur rôle ne soit plus seulement d'assurer la stabilité des prix mais aussi de promouvoir l'emploi et la croissance. De même, l'Afrique avait besoin non seulement de créer de nouvelles institutions financières mais également de renforcer celles qui existaient déjà et de mettre en place des mécanismes pour assurer leur coordination. Certains participants ont estimé que les banques centrales devraient engager un dialogue sur la coopération monétaire et coordonner le financement du développement avec d'autres institutions financières africaines. Il fallait mettre en place des mécanismes pour endiguer l'hémorragie que provoquaient les énormes flux financiers illicites qui quittaient le continent chaque année et réorienter ces flux vers le financement de projets.

71. Enfin, les participants ont souligné la nécessité cruciale pour les pays africains d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures, y compris

en élargissant l'assiette fiscale et en améliorant le recouvrement de l'impôt. Ils ont apprécié à sa juste valeur l'accent mis sur la mobilisation des ressources intérieures et souligné que toutes ces ressources, qu'elles soient mobilisées sur le plan intérieur ou à l'extérieur, devraient être allouées aux projets et programmes couvrant les aspirations énoncées dans l'Agenda 2063, notamment l'autonomisation des jeunes et des femmes.

C. Recommandations

72. À l'issue du débat, le Comité a fait les recommandations suivantes:

- a. La Commission de l'Union africaine devrait veiller à ce que la définition des critères de sélection des projets dans le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 se déroule suivant un processus participatif et dans le respect de l'équilibre géographique. Toutes les parties prenantes, y compris les organisations de femmes de jeunes et d'enfants, devraient être associées en vue de l'élaboration, de la mise en place et du contrôle du plan d'action et leurs besoins particuliers devraient être pris en compte dans le plan;
- b. Le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 devrait être décomposé de façon à mettre en évidence les projets bancaux aux niveaux continental, régional et national, et inclure des repères de mise en œuvre annuels et à moyen terme;
- c. Il fallait organiser des réunions d'experts et de comités ministériels pour passer en revue la mise en œuvre et le financement des plans correspondant à des projets pilotes avant de les soumettre à la Conférence de l'Union africaine;
- d. La Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États membres devraient élaborer des stratégies pour atténuer des risques tels que les guerres et les conflits qui détournent les ressources des projets de développement;
- e. La Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique devraient conduire une évaluation des cadres de développement passés et actuels en vue d'en tirer des enseignements pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063;

- f. Les États membres et les communautés économiques régionales devraient intégrer l'Agenda 2063 dans leurs plans de développement nationaux et régionaux, respectivement, et établir des rapports annuels ou semestriels, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ils devraient, à cet égard, définir des produits pouvant aider à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 et recommander des projets à inclure dans le plan décennal;
- g. Il faudrait renforcer la capacité de la Commission de l'Union africaine afin d'assurer la coordination efficace de la mise en œuvre de l'Agenda 2063;
- h. La Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, agissant de concert avec les États membres, devraient résoudre les problèmes de capacités recensés;
- i. Les États membres et les communautés économiques régionales devraient accorder davantage d'attention à la mise en place d'éléments porteurs pour mobiliser et financer le développement conformément au principe de la subsidiarité, notamment en prenant des mesures visant à accélérer les efforts nécessaires pour rendre prioritaires les actions suivantes: la facilitation du commerce, l'augmentation et l'élargissement du marché financier, la préparation de projets bancables, et la production et l'utilisation de statistiques relatives au marché du travail;
- j. La Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les pays membres, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, les parties prenantes africaines et les partenaires extérieurs devraient approfondir la stratégie de financement et de mobilisation de ressources internes de l'agenda 2053 et la mettre en œuvre avec diligence;
- k. La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement devraient appuyer les États membres dans leurs efforts de renforcement des systèmes nationaux de planification et de gestion de

développement indispensables pour la mise en œuvre efficace de l'Agenda 2063;

- 1. La Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique devraient mobiliser les ressources nécessaires en vue de définir et de mettre en œuvre des stratégies de communication, d'information et de vulgarisation de l'Agenda 2063 au niveau des États membres pour favoriser son appropriation par l'ensemble des acteurs nationaux.

VIII. Suivi du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 [point 8 de l'ordre du jour]

A. Exposé

73. Le représentant de la Zambie, en sa qualité de pays assurant la Présidence mondiale du Groupe des 32 pays en développement sans littoral, a fait une déclaration à propos du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui avait été adopté à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, tenue à Vienne du 3 au 5 novembre 2014.

74. L'orateur a relevé les difficultés particulières associées au manque d'accès territorial direct à la mer des pays en développement sans littoral ainsi qu'à leur éloignement et leur isolement des marchés mondiaux. Il a invité les États membres, les organisations internationales, régionales, sous-régionales et les autres parties prenantes à mettre en œuvre les mesures convenues dans le Programme d'action de Vienne, relativement aux six domaines prioritaires suivants: grandes questions des politiques de transit; développement et maintenance des infrastructures; échanges internationaux et facilitation du commerce; intégration et coopération régionales et, enfin, moyens de mise en œuvre.

75. L'orateur a appelé les États membres à intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs stratégies nationales et sectorielles de développement afin d'en assurer une application effective. Il a réitéré l'appel lancé au paragraphe 75 du Programme d'action aux commissions économiques régionales, et à la Commission économique pour l'Afrique, afin

qu'elles intègrent, au besoin, des mesures concertées dans leur programme de travail et dans leur mandat respectif, et qu'elles aident les pays en développement sans littoral et de transit à mettre en œuvre le Programme d'action.

76. L'orateur a également appelé la Commission de l'Union africaine à intégrer le Programme d'action de Vienne dans son programme de travail pour l'Agenda 2063, s'agissant notamment des infrastructures, des projets phares et, en particulier, du projet de train à grande vitesse, afin d'améliorer la connectivité des pays en développement sans littoral et leur accès à la mer, et pour faciliter les échanges internationaux, de même que l'intégration et la coopération régionales.

77. Enfin, l'orateur s'est déclaré convaincu que les États membres, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique donneraient suite à l'appel qui leur était lancé et prendraient les mesures nécessaires pour soutenir la transformation sociale et économique de l'Afrique telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063.

B. Débat

78. Les participants ont félicité la Zambie de son exposé sur le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et lui ont exprimé leur appui.

C. Recommandation

79. À la lumière du débat, le Comité a fait la recommandation suivante:

Le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 devrait intégrer les mesures communes adoptées dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, relativement aux domaines prioritaires suivants:

- a. Problèmes fondamentaux liés aux politiques de transit;
- b. Développement et entretien des infrastructures de transport;
- c. Commerce international et facilitation du commerce;
- d. Intégration et coopération régionales;

- e. Transformation économique structurelle;
- f. Moyens de mise en œuvre.

IX. Questions statutaires [point 9 de l'ordre du jour]

A. Questions statutaires de l'Union africaine

1. Présentation

80. Le secrétariat a, dans sa présentation sur les questions statutaires de l'Union africaine, abordé en détail les points suivants:

- a. Règlement intérieur du Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration

81. Le secrétariat a présenté le Règlement intérieur du Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration. L'orateur a indiqué que ce comité technique spécialisé était l'un des 14 comités techniques spécialisés créés par le Conseil exécutif de l'Union africaine, qui étaient tous des organes de l'Union africaine. Cela étant, ils devraient fonctionner selon les règlements intérieurs qui seraient adoptés par le Conseil exécutif de l'Union africaine. Les règlements intérieurs des comités techniques spécialisés se composaient de 33 articles similaires, à l'exception de l'article 5 portant sur leurs pouvoirs et attributions.

- b. Rapport intérimaire sur la création des institutions financières de l'Union africaine et l'étude de faisabilité d'une bourse panafricaine des valeurs

82. Rappelant les dispositions du Traité instituant la Communauté économique africaine (également connu sous le nom de Traité d'Abuja) et l'Acte constitutif de l'Union africaine portant création des institutions de l'Union africaine, le secrétariat a mis en relief l'objectif et les activités devant être réalisés par la Banque africaine d'investissement, le Fonds monétaire africain, la Banque centrale africaine et la Bourse panafricaine des valeurs. Il a appelé l'attention sur les défis posés et a appelé les États membres à prendre les mesures voulues afin d'accélérer la création des institutions.

c. Information sur le document final du Forum du secteur privé africain

83. Le secrétariat a décrit l'objectif des forums du secteur privé africain, ainsi que les conclusions de la septième édition du Forum, qui s'était tenu du 3 au 5 décembre 2014 à Nairobi. Lors de ce Forum, les participants avaient appelé l'Union africaine à créer une plate-forme innovante pour le dialogue entre secteurs public et privé, qui s'inspirerait du dialogue public-privé déjà entamé aux niveaux local, national et régional, tel que souligné dans l'étude sur la dynamique du secteur privé dans l'intégration économique régionale et dans les accords de libre-échange, qui avait été réalisée par la Commission de l'Union africaine et l'Union européenne. Les participants avaient également appelé les pays africains à concevoir des politiques spéciales afin de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux facilités de capital-investissement et à encourager la création de guichets pour les petites et moyennes entreprises au sein des bourses de valeurs nationales et régionales.

d. Élaboration de la Position commune africaine sur le financement du développement

84. Le secrétariat a rappelé que, dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le développement, l'Union africaine rédigeait une position commune africaine sur la base du document de réflexion du Groupe de négociateurs africains, basé à New York. Le document mettait en exergue le fait que le document final d'Addis-Abeba sur le financement du développement devrait comporter des engagements importants, financiers et non financiers, à mobiliser de diverses sources, ainsi que d'autres formes d'engagements, pour régler, notamment, des questions concernant les infrastructures, la diversification industrielle, le commerce, la transformation économique, le développement rural et l'agriculture, d'éducation, la santé, les femmes et les jeunes, les enfants, l'annulation et l'allègement de la dette, le mécanisme de facilitation de la technologie, le renforcement des capacités, le rapatriement des capitaux illicites transférés, la réforme des institutions de gouvernance mondiale sur les questions économiques et financières, le renforcement de la coopération dans les domaines de la fiscalité, la volatilité des cours des produits de base, le taux de change et la révolution des données, en appui aux efforts que déployaient les pays africains pour réaliser les objectifs du développement durable.

e. Rapport de la réunion du Sous-Comité des directeurs généraux des douanes de l'Union africaine

85. Le secrétariat a présenté le document final de la sixième réunion du Sous-Comité des directeurs généraux des douanes, tenue à Brazzaville les 25 et 26 septembre 2014. L'orateur a souligné la nécessité pour le Sous-Comité de faire rapport à la fois aux ministres du commerce et aux ministres des finances, étant donné que les services des douanes en Afrique étaient chargés à la fois de percevoir les recettes et de faciliter le commerce. Le Sous-Comité avait formulé plusieurs recommandations concernant les arrangements entre institutions en ce qui concerne les négociations sur la zone de libre-échange continentale (ZLEC) et le rôle que le Sous-Comité devait y jouer; l'interconnectivité des systèmes de dédouanement et d'information informatisés; l'intégrité et l'éthique dans les administrations douanières; et le renforcement des capacités des administrations douanières en ce qui concerne la ZLEC et l'intégration régionale.

f. Rapport de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques

86. Enfin, le secrétariat a présenté un rapport sur les activités de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques et de la société financière qui lui était affiliée, la compagnie d'assurance de la Mutuelle, dotée d'un capital de 200 millions de dollars. Il a souligné que la grave sécheresse dans le Sahel avait donné lieu à des paiements totalisant 25 millions de dollars en janvier 2015 de la part de la compagnie d'assurances de la Mutuelle aux gouvernements de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal pour les aider à organiser des opérations de secours immédiates. Les réponses et la libération de fonds par la Mutuelle sont en cours. Par contre, l'ONU a estimé que l'appel international lancé après les versements, au cours de la deuxième moitié de février 2015, serait financé à 50 % d'ici juin 2015. À la demande de ses 25 États membres, la compagnie d'assurances de l'ARC mettrait au point des produits d'assurance pour les cas d'inondations, de cyclones tropicaux, de flambées de maladies et d'épidémies, lesquels seraient disponibles dans le courant des deux prochaines années.

2. Débat

87. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné qu'il était nécessaire que le règlement intérieur du Comité spécialisé sur les finances, la planification économique et l'intégration soit ex-

aminé par des experts juridiques des ministères de la justice des États membres. L'article 5, relatif aux pouvoirs et attributions du Comité technique spécialisé, a été amendé; d'autres dispositions ont aussi été amendées et reformulées.

88. Les participants ont noté que les questions abordées étaient bien synthétisées et ont salué l'inclusion de problèmes actuels et nouveaux tels que la technologie et l'innovation, le renforcement des capacités, le suivi et l'évaluation des données, entre autres. Ils ont toutefois souligné que le document devait être ambitieux et ont demandé que l'Afrique fasse preuve d'audace au cours des négociations. En vertu du processus de négociation, l'Afrique devrait négocier au sein du Groupe des 77 et de la Chine avant la deuxième session de rédaction du Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Les participants ont également noté que certaines recommandations issues de la Consultation régionale sur le financement du développement, qui s'était tenue les 23 et 24 mars 2015, pourraient être utilisées pour améliorer le document.

89. Les participants ont suggéré certaines questions que l'Afrique devait soulever au cours des négociations, notamment: la volatilité des cours des ressources naturelles; la participation de l'Afrique à l'initiative de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de lutte contre l'évasion fiscale internationale et les flux financiers illicites afin d'améliorer le recouvrement de l'impôt en Afrique; l'amélioration de la qualité de l'aide publique au développement; le financement de la lutte contre les changements climatiques et la mise en place d'un cadre juridique multiple. Les participants sont tombés d'accord sur le fait que les négociations sur les accords de double imposition visaient à attirer les investisseurs et ne devaient pas être considérées comme une perte de ressources financières pour les États membres africains.

90. Les participants ont pris acte du rapport de la sixième réunion ordinaire du Sous-Comité des directeurs généraux des douanes de l'Union africaine et ont souligné qu'il fallait prendre les mesures voulues pour garantir l'intégrité et le sens de la déontologie des administrations douanières. Il a été rappelé que la Journée africaine de la gouvernance 2015 devrait être consacrée à cette question. Les participants ont pris note du rapport sur la création d'institutions financières de l'Union africaine et de l'étude sur la faisabilité d'une bourse de valeurs panafricaine.

91. La Mutuelle panafricaine de gestion des risques était un mécanisme efficace pour canaliser l'aide publique au développement car elle réduisait la fragmentation de par son objectif unique, évitait la conditionnalité puisque les règles de conformité étaient définies par ses membres africains et assurait la prévisibilité grâce à des déclencheurs convenus au préalable pour des versements. Les participants ont encouragé les donateurs et les pays africains ayant les moyens d'apporter un appui à la gestion des risques prise en charge et l'émancipation africaine sur le continent en canalisant les fonds par le biais de la Mutuelle en sa qualité d'institution appartenant à des pays africains. Reconnaisant la difficulté du financement du programme de développement pour l'après-2015 et, au-delà, de l'Agenda 2063, les participants ont encouragé la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de la Mutuelle à étudier comment la structure unique de partenariat public-privé de la Mutuelle pourrait être transposée pour attirer des capitaux privés et des investissements socialement responsables en vue de la réalisation des objectifs de développement du continent, en particulier pour des projets agricoles, d'infrastructure ou d'autres projets de grande envergure.

3. Recommandation

92. À la lumière du débat, la Commission a fait la recommandation suivante: Les administrations douanières, les banques centrales et les statisticiens devraient collaborer pour fournir une structure fondée sur des grandes orientations pour l'économie.

B. Questions statutaires de la Commission économique pour l'Afrique

1. Exposé

93. Le représentant du secrétariat a présenté plusieurs rapports statutaires, notamment le rapport annuel de la Commission (E/ECA/COE/34/1), le programme de travail proposé pour la période 2016-2017, les résultats de l'enquête auprès des partenaires de la CEA 2014, le rapport sur l'Indice africain de développement social; l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-202 (Programme d'action d'Istanbul); le rapport d'activités de l'Institut africain de développement économique

et de planification (IDEP); le rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD; le rapport sur les conclusions de la consultation régionale sur le financement du développement; et une note sur le Forum régional sur le développement durable.

94. Le Rapport annuel 2015 de la CEA mettait en évidence les principales activités et réalisations du programme du secrétariat de la CEA entre avril 2014 et mars 2015, notamment les suites données aux conclusions et décisions de la septième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, tenue à Abuja en mars 2014. Durant l'année considérée, la CEA avait réalisé des progrès notables sur plusieurs fronts. Figuraient au nombre de ses réussites l'élaboration et le lancement de plusieurs rapports et publications importants qui avaient aidé à la formulation de politiques dans différents domaines, dont le Rapport économique sur l'Afrique.

95. Concernant le programme de travail de la CEA proposé pour la période 2016-2017, l'objectif général était d'appuyer l'action des pays africains pour parvenir à une croissance durable et sans laissés-pour-compte, afin d'accélérer la transformation structurelle du continent, conformément aux priorités du NEPAD, de la Position commune africaine pour l'après-2015 et de l'Agenda 2063.

96. En ce qui concerne les résultats de l'enquête auprès des partenaires de la Commission économique pour l'Afrique 2014, l'évaluation fait ressortir la perception favorable qu'ont les partenaires de la Commission au sujet de sa capacité d'influencer les politiques menées en faveur du programme de transformation de l'Afrique; de faire preuve de crédibilité et de fiabilité dans la production de services de savoirs et de recherches de qualité, fondés sur des données factuelles et adaptés aux besoins; la perception est également favorable en ce qui concerne les mécanismes de responsabilité et la culture de l'apprentissage de l'institution, ainsi que sur sa capacité opérationnelle de produire des savoirs et de fournir des services de développement des capacités.

97. La stratégie de mise en œuvre du programme de travail en 2016-2017 continuerait à s'articuler autour de neuf sous-programmes interdépendants et complémentaires, correspondant aux priorités de

l'Afrique en vue de la transformation structurelle. Les modalités d'exécution comprendraient la recherche sur les politiques et le renforcement des capacités; la collecte de statistiques de grande qualité, pour que la formulation des politiques, leur exécution et le suivi de leurs résultats et effets reposent sur des fondements solides; et des partenariats améliorés avec un large éventail de partenaires.

98. Comme expliqué dans le rapport consacré à cet outil, l'Indice africain de développement social a été mis au point par la CEA, à la demande des États membres, pour suivre les progrès de l'inclusion le long du cycle de vie et dans différentes dimensions du développement. L'indice visait à mesurer les effets des politiques sociales sur l'exclusion des êtres humains dans six domaines: la survie, la santé, l'éducation, l'emploi, le revenu productif et une vie décente. Il offrait aux États membres un outil important aux fins des politiques, qui leur permettait de déterminer les déficits en la matière et de formuler les mesures adéquates pour garantir que chaque individu prenne part au développement. L'indice avait été testé dans cinq pays africains pilotes, ce qui avait permis de le mettre à l'épreuve et de le perfectionner, pour qu'il réponde encore mieux aux besoins des États membres. Un cadre de cartographie des politiques était en cours d'élaboration pour aider à repérer les politiques sociales qui réduisent l'exclusion d'êtres humains et évaluer leur efficacité.

99. L'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul indiquait que les pays africains les moins avancés avaient réalisé des progrès inégaux par rapport aux objectifs et cibles du Plan d'action et restaient confrontés à des problèmes de développement multiples et complexes. L'examen a confirmé qu'il fallait que les partenaires de développement de ces pays leur appliquent des mesures supplémentaires, améliorées, préférentielles, à des conditions libérales pour leur accorder le traitement le plus favorable dans les domaines de la finance, des technologies, du savoir-faire et d'autres ressources, et qu'ils leur accordent un traitement différencié et souple concernant les engagements et obligations internationaux qui n'étaient pas adaptés à leur capacité, à leurs besoins et à leur stade de développement.

100. Le rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) pour la période allant de mars 2014 à mars 2015 a mis en évidence les efforts concluants de l'Institut pour faire fond sur les résultats obtenus les cinq années précédentes vis-à-vis du nombre et de

la diversité de ses cours et des candidats retenus. La mise en œuvre décentralisée de ses programmes, qui avait débuté en 2010, avait été poursuivie en 2014 et la gamme de ses partenaires institutionnels élargie, en accord avec la stratégie qui consistait à assurer une présence, une visibilité et des retombées à l'échelle locale dans différentes parties du continent africain. En tout, 37 cours de courte durée avaient été organisés par l'Institut en 2014, attirant au total près de 800 participants venus de 51 États membres des cinq sous-régions du continent.

101. Les cours de courte durée dispensés par l'Institut en 2014 avaient comporté un programme de recherche, de bourses et de dialogues sur les politiques dans le cadre de l'approche pédagogique globale adoptée par l'Institut. Le programme de formations de troisième cycle de l'Institut avait aussi été étoffé par l'ajout de nouveaux programmes de master en planification du développement, en politique industrielle et en politique commerciale. L'esprit d'innovation et de sensibilisation sur lequel reposait en partie le plan stratégique de l'Institut pour 2010-2015 avait été poussé plus avant de différentes manières, y compris par l'organisation, pour la première fois dans son histoire, d'un cours de courte durée en arabe, au Caire, en décembre 2014. En dépit des difficultés rencontrées, notamment, et non des moindres, la flambée de virus Ébola et l'amputation des ressources extrabudgétaires, l'Institut était parvenu à atteindre ses objectifs principaux en 2014, affichant un score de 100 % en termes d'exécution des programmes.

102. Le rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD portait essentiellement sur les activités menées en appui aux décisions de la Conférence de l'Union africaine, l'assistance technique directe à l'Union africaine et au NEPAD et l'appui coordonné apporté par le biais des neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale des institutions des Nations Unies opérant en Afrique (MCR-Afrique), constitué à l'initiative de la Commission économique pour l'Afrique.

103. Une consultation régionale en prélude à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement s'était tenue les 23 et 24 mars, avant la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaire, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de

la planification et du développement économique de la CEA. Les participants à la réunion étaient, entre autres, des représentants des États membres, des représentants du secteur privé et de la société civile, des chercheurs, des centres de réflexion et des institutions financières régionales et multilatérales. Les conclusions de la consultation seraient intégrées dans les négociations en cours par le groupe des missions africaines de l'ONU à New York, dans le cadre des préparatifs de la Conférence prévue en juillet 2015.

104. Comme indiqué dans la note établie par le secrétariat, l'Assemblée générale avait établi le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, en juillet 2013, comme principale instance de l'ONU chargée du développement durable. Le Forum donnait une direction et une orientation politiques; surveillait les suites données aux engagements en matière de développement durable et examinait les progrès réalisés dans leur mise en œuvre; se saisissait des problèmes nouveaux et émergents; et améliorait la prise en compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Dans ce contexte, l'Assemblée avait invité les commissions régionales de l'ONU à contribuer aux travaux du Forum, notamment par des réunions régionales annuelles associant d'autres entités régionales concernées, des groupes de premier plan et d'autres parties prenantes pertinentes. À cette fin, la Commission économique pour l'Afrique et d'autres acteurs régionaux, dont la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les institutions des Nations Unies concernées et d'autres parties prenantes ont été appelés à organiser un forum multipartite annuel sur le développement durable, qui serait appelé le Forum régional africain pour le développement durable. Ce Forum permettrait d'apporter la contribution collective de l'Afrique aux réunions annuelles du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

2. Débat

105. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont félicité la Commission de ses réalisations au cours de l'année écoulée et des efforts qu'elle avait déployés pour élaborer un programme de travail global pour 2016-2017. Ils ont salué les activités ciblées menées par la Commission économique pour l'Afrique pour faire avancer le programme africain. Ils ont également noté avec satisfaction la qualité des produits de savoir de la Commission et leur contribution pour enrichir le dialogue sur les politiques au

niveau national. Les participants se sont félicités de l'initiative des profils de pays, qui pourraient servir d'outil de suivi efficace pour l'Agenda 2063, le programme de développement pour l'après-2015 et la transformation économique du continent. Ils se sont dits intéressés par un élargissement de cette publication à d'autres pays, proposant que la publication de ces profils de pays soit alignée sur les cycles de planification et de budgétisation des États membres. À cet égard, ils ont demandé à la Commission de renforcer encore sa collaboration avec les États membres en matière de collecte de données. Le représentant de la Guinée a particulièrement félicité la Commission pour sa participation résolue et dynamique à la réponse des États membres à la crise du virus Ébola et pour ses initiatives novatrices à cet égard.

106. Au titre de l'examen du Programme d'action d'Istanbul, les participants ont réitéré la nécessité d'institutionnaliser le processus d'examen pour les pays les moins avancés et de faire en sorte qu'il soit inclus dans le programme de travail de la Commission et dans les plans et stratégies de développement des États membres. Sur la question des pays en développement sans littoral, les participants ont souscrit à la déclaration faite par la Zambie, en sa qualité de Président en exercice du Groupe des pays en développement sans littoral, concernant les mesures de suivi du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et ils ont demandé aux États membres d'intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs stratégies nationales et sectorielles de développement afin d'en assurer la mise en œuvre effective.

107. S'agissant de l'Institut africain de développement économique et de planification, les participants ont salué les progrès significatifs des activités et se sont déclarés satisfaits des efforts déployés par le Conseil d'administration et la direction pour favoriser la décentralisation de l'exécution des programmes de l'Institut.

108. Sur la question du financement du développement, les participants ont souligné l'importance pour l'Afrique d'avoir une position forte, coordonnée et cohérente et ont apporté des précisions aux deux rapports sur le financement du développement – l'un du Groupe africain et l'autre de la réunion consultative qui s'était tenue les 23 et 24 mars 2015. Ils ont rappelé que le rapport du Groupe africain, qui représentait la position africaine, était un document de travail qui donnait l'espace nécessaire pour les

négociations à New York. Le Groupe africain devait maintenir sa position basée sur le contenu et la portée du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, rendre compte de nouveaux problèmes et identifier les obstacles et contraintes en évaluant les progrès accomplis dans le financement du développement. Les participants ont souligné que la section sur les flux financiers illicites devait préciser que l'argent devait être retourné dans les pays d'origine sans conditionnalités.

109. Les participants ont salué la création, par l'Assemblée générale, du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et de l'organisation des réunions régionales annuelles multipartites sur le développement durable, qui permettrait à l'Afrique de préparer une contribution collective aux réunions annuelles du Forum politique de haut niveau.

3. Recommandations

110. À la lumière des discussions, le Comité a formulé les recommandations suivantes:

- a. La Commission économique pour l'Afrique devrait soutenir les États membres dans leurs efforts visant à aligner leurs plans de développement nationaux sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et organiser des séminaires dans divers pays africains sur l'intégration de l'Agenda 2063 dans les cadres nationaux;
- b. La Commission économique pour l'Afrique devrait tenir compte du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral dans son programme de travail et veiller à ce que l'Agenda 2063 prenne en compte les besoins particuliers des pays sans littoral et des pays de transit africains et apporte de l'appui à ces pays;
- c. Les États membres devraient intégrer le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays les moins avancés sans littoral dans leurs plans et stratégies de développement;
- d. Les États membres devraient entériner le document intitulé « Le financement du développement: le point de vue de l'Afrique » en tant que document de travail, tenant compte des éléments provenant du

compte rendu des travaux de la présidence établi à l'issue de la consultation régionale tenue à Addis-Abeba les 23 et 24 mars 2015.

X. Questions diverses [point 10 de l'ordre du jour]

111. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point d'ordre du jour.

XI. Examen et adoption du projet de rapport de la réunion du Comité d'experts et des projets de résolutions [point 11 de l'ordre du jour]

112. Au titre du point de l'ordre du jour sous rubrique, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion (document E/ECA/COE/34/L-AU/STC/FMEPI/EXP/Draft/Rpt(I)), ainsi que neuf projets de résolution devant être examinés et adoptés par la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

113. Plusieurs participants ont fait des observations et ont proposé des amendements au rapport et aux projets de résolution. Après des débats approfondis sur certaines des résolutions, le Comité a adopté

le rapport à l'unanimité, ainsi que les projets de résolution tels qu'amendés.

XII. Clôture de la réunion [point 12 de l'ordre du jour]

114. Des observations finales ont été faites par M. Maruping, M. Hamdok et M. Mwinyimvua (République-Unie de Tanzanie), Président du Bureau. Ils ont tous remercié les participants de leurs précieuses contributions aux débats de la réunion et se sont félicités de l'engagement de ces derniers à assurer le succès de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ils ont aussi salué le solide partenariat noué entre la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, comme en témoignait l'organisation réussie de la réunion. Enfin, ils ont félicité les experts du professionnalisme dont ils avaient fait preuve dans la formulation de recommandations sur d'importantes questions, à soumettre aux ministres pour examen et adoption.

115. Suite à ces observations, le Président a déclaré la réunion close.

